

CAHIER N° 1

BOXE FRANÇAISE



CANNE DE COMBAT ET BATON

LA FILIERE FORMATION

SAVATE BÂTON DEFENSE



SAVATE FORME

Fédération Française de SAVATE boxe française et Disciplines Associées
49 rue du faubourg Poissonnière 75009 PARIS - Tél. 01 53 24 60 60
www.ffsavate.com

Sommaire

Présentation : Page 3

Diplômes professionnels :A

Cadre législatif et réglementaire :	Page 4
Textes de références :	Page 4
Tableau synoptique :	Page 5
CQP animateur de Savate :	Page 6
BP JEPS :	Page 6
DE JEPS :	Page 7
DES JEPS :	Page 7
BEES 3 ^{ème} degré :	Page 8
Validation des Acquis de l'expérience :	Page 8

Diplômes fédéraux :B

Diagramme général :	Page 10
Rappels et précisions :	Page 11
Tableau synoptique :	Page 12
Adaptations et allègements de formation :	Page 13
UC1 :	Page 14
UC2 qualification boxe française :	Page 15
UC2 qualification savate bâton défense :	Page 16
UC2 qualification savate forme :	Page 17
UC2 qualification canne de combat et bâton	Page 18
UC3 :	Page 19
Diplôme de moniteur fédéral de SAVATE :	Page 20
Diplôme d'Instructeur fédéral de SAVATE :	Page 21
Spécialisations fédérales :	Page 22
Annexe (Référentiel de certification du CQP AS / monitorat fédéral de savate) :	Page 24

Les officiels de la FFSBFDA :C

Tableau synoptique des officiels :	Page 28
Diplôme de Juge Arbitre de secteur stagiaire et de Juge Arbitre de secteur :	Page 29
Diplôme de Délégué Officiel de secteur stagiaire et de Délégué Officiel de secteur	Page 29
Diplôme d'Officiel National :	Page 30
Diplôme de Délégué Officiel National :	Page 31
Les Jeunes Officiels - Diagramme général	Page 32
Rappels et précisions	Page 33
Tableau synoptique :	Page 34
Dispositions relatives à la mise en place des passerelles et allègements d'examen :	Page 35
Jeune Officiel de Secteur - formation / examen	Page 36
Jeune Officiel National - formation / examen	Page 37
Jeune Délégué Officiel - formation / examen	Page 38

La progression technique fédérale : D

Préambule :	Page 39
Le Gant Bleu :	Page 40
Le Gant Vert :	Page 42
Le Gant Rouge :	Page 44
Le Gant Blanc :	Page 46
Le Gant Jaune :	Page 48
Le Gant d'Argent Technique 1 ^{er} degré :	Page 50
Le Gant d'Argent Technique 2 ^{ème} degré :	Page 52
Le Gant d'Argent Technique 3 ^{ème} degré :	Page 55

En savoir + : E

Présentation

Ce cahier présente l'ensemble des textes de références concernant les diplômes et grades délivrés par la FFSBF&DA et constitutif de la filière fédérale « formation » (pour les grades et les diplômes d'officiels concernant la SAVATE bâton défense, la SAVATE forme et la canne de combat et bâton, vous pouvez vous reporter à leur cahier spécifique).

Ce dispositif, développé au fil des années et élaboré par le groupe formation en collaboration avec les différentes commissions fédérales, a fait l'objet d'approbations successives du Comité Directeur Fédéral.

Les textes ci-après en sont la référence officielle.

Des aménagements réguliers visent à renforcer la cohérence de ce dispositif dynamique pour répondre toujours plus efficacement à l'attente de nos adhérents et aux objectifs fédéraux sur l'amélioration du produit SAVATE.

Vous trouverez dans ce cahier quatre parties spécifiques :

- L'enseignement professionnel de la savate boxe française,
- L'enseignement bénévole de la savate boxe française et de ses disciplines associées,
- L'encadrement des compétitions de savate boxe française (jugement et arbitrage),
- La progression technique fédérale.

La Direction Technique Nationale.

A

Diplômes professionnels

Cadre législatif et réglementaire

Art. L212-1 du code du sport :

Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L. 212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues au II de l'article L. 335-6 du code de l'éducation.

Peuvent également exercer contre rémunération les fonctions mentionnées au premier alinéa ci-dessus les personnes en cours de formation pour la préparation à un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification conforme aux prescriptions des 1° et 2° ci-dessus, dans les conditions prévues par le règlement de ce diplôme, titre ou certificat.

Art. R212-85 du code du sport :

Toute personne désirant exercer l'une des fonctions mentionnées à l'article L. 212-1 et titulaire des diplômes, titres à finalité professionnelle ou certificats de qualification requis doit en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans lequel elle compte exercer son activité. Si cette activité est susceptible d'être exercée dans plusieurs départements, la déclaration est effectuée auprès du préfet du département où l'intéressé a sa principale activité.

Cette déclaration est renouvelée tous les cinq ans. Le préfet est informé de tout changement d'un élément quelconque des éléments qui y figurent.

Textes de références

Articles L 212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L 212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport.

Arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles du Certificat de qualification professionnelle Animateur de Savate.

Arrêté du 12 juillet 2010 portant enregistrement (renouvellement) au répertoire national des certifications professionnelles du certificat de qualification professionnelle Animateur de Savate.

Arrêté du 9 juillet 2002 portant création de la spécialité « activités pugilistiques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création de la mention « savate boxe française » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif ».

Arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création de la mention « savate boxe française » du diplôme d'Etat Supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportif ».

Arrêté du 8 novembre 2010 modifiant l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création de la mention « savate boxe française » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité «perfectionnement sportif ».

Arrêté du 26 avril 2012 modifiant l'arrêté du 9 juillet 2002 portant création de la spécialité « activités pugilistiques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Arrêté du 15 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 9 juillet 2002 portant création de la spécialité « activités pugilistiques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Arrêté du 15 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création de la mention « savate boxe française » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif ».

Arrêté du 15 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création de la mention « canne de combat et bâton » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif ».

Arrêté du 15 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création de la mention « savate boxe française » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive ».

Arrêté du 17 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 et paru au JO du 25 juillet 2015.

Tableau synoptique

DIPLÔME	CQP AS Animateur de savate	BP JEPS Activités pugilistiques mention boxe française savate	DE JEPS Spécialité perfectionnement sportif mention savate boxe française	DES JEPS Spécialité performance sportive mention savate boxe française
NIVEAU	Infra IV	IV	III	II
ACTIVITE PRINCIPALE	Animer	Entraîner	Coordonner	Diriger
METIER	Le titulaire de CQP AS peut réaliser de manière autonome des prestations d'animation et d'initiation, dans les options boxe française, savate forme, savate bâton défense et canne de combat.	Le titulaire de BP JEPS peut réaliser de manière autonome des prestations d'animation, d'initiation, de perfectionnement et d'entraînement en savate boxe française.	Le titulaire du DE JEPS peut être responsable technique d'un secteur sportif (département, ligue), coordonnateur de projet, entraîneur de savate boxe française, formateur.	Le titulaire du DES JEPS peut être responsable technique d'un secteur sportif (secteur, national), chef de projet, entraîneur de savate boxe française, formateur de formateur.
CONDITIONS D'ACCES	PSC1 16 ans et niveau gant rouge pour l'entrée en formation. 18 ans et niveau gant jaune pour l'évaluation certificative finale	PSC1 18 ans Tests d'exigences préalables et épreuves de sélection	PSC1 18 ans Tests d'exigences préalables et épreuves de sélection	PSC1 18 ans Tests d'exigences préalables et épreuves de sélection
FORMATION	105 h en alternance : Organisme de formation (70 h) et structure d'accueil (35 h)	150 h (7 regroupements de trois jours par mois) + 150 h au sein d'une entreprise ou d'un club.	1200 h (maximum) en alternance : Organisme de formation (700 h) et structure d'accueil (500 h)	1200 h (maximum) en alternance : Organisme de formation (700 h) et structure d'accueil (500 h)
OBTENTION	Capitaliser 3 UC (unités capitalisables). Evaluation certificative finale	Capitaliser 10 UC (unités capitalisables) Evaluation certificative par groupe d'UC	Capitaliser 4 UC (unités capitalisables) Evaluation certificative par groupe d'UC	Capitaliser 4 UC (unités capitalisables) Evaluation certificative par groupe d'UC.
CERTIFICATION	Branche professionnelle / FFSBF&DA	Ministère des Sports	Ministère des Sports	Ministère des Sports

En marge de ces diplômes professionnels, il existe le BEES 3^{ème} degré dont vous trouverez plus d'informations dans les pages suivantes.





CQP AS

Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de savate

Le CQP Animateur de Savate s'adresse aux personnes qui souhaitent exercer une fonction salariée d'animation de la SAVATE boxe française à titre d'activité accessoire.

Limites horaires d'exercice : 10 h maximum par semaine sur la base d'une saison sportive de 36 semaines. Soit 360 heures.

Rémunération : Classé en groupe 3 (Convention Collective Nationale du Sport) le salaire horaire brut ne peut pas être inférieur à 11,03 € au 1^{er} janvier 2008.

Les lieux d'exercice :

- Dans une association sportive ou dans toute structure promouvant des activités physiques et sportives (APS),
- Dans une structure privée,
- En milieu scolaire dans le cadre de l'accompagnement éducatif,
- Dans les comités d'entreprise,
- Dans les MJC,
- A titre libéral en dispensant des cours à des particuliers ou à des groupes.

Le programme de formation :

La formation est identique à celle de la filière fédérale conduisant au monitorat fédéral de savate qualification boxe française :

UC1 : Accueil / Protection

UC2 : Encadrement

UC3 : Dynamisation / Intégration

Les épreuves finales sont mises en place par les ligues régionales (identique au monitorat fédéral).

Un jury national valide les examens. Il est à noter que l'obtention du CQP AS s'accompagne automatiquement de l'obtention du monitorat fédéral de savate qualification boxe française par équivalence.

Obtention du CQP AS par la voie de l'équivalence :

Il est possible, pour un candidat déjà titulaire du diplôme de moniteur fédéral de savate qualification boxe française, Canne de Combat et Bâton, Savate Forme, Savate Bâton Défense, et enseignant dans un club de savate boxe française à la date de la demande, d'obtenir le CQP AS par équivalence en suivant un stage d'adaptation à l'emploi de 2 jours (14 heures) organisé par la FFSBF&DA.

Avant 2008 : toutes qualifications

De 2008 à 2012 : Canne de Combat et Bâton, Savate Forme, Savate Bâton Défense.

Les documents à fournir :

- une demande écrite,
- une photocopie du titre de moniteur SBF (ou ancien professeur de Boxe Française Savate),
- une attestation du président de club.
- une attestation de stage d'adaptation à l'emploi.
- une photocopie du PSC1 (ou équivalent).

BP JEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS) activités pugilistiques, mention SAVATE boxe française.

Les lieux d'exercice :

- dans une association sportive ou dans toute structure promouvant des activités physiques et sportives (APS),
- dans une structure privée,
- dans une école primaire, un collège, un lycée ou une université,
- dans le milieu carcéral, hospitalier ou IMPRO (milieu à publics handicapés),
- dans les comités d'entreprise,
- dans les MJC,
- pour une collectivité territoriale après avoir réussi le concours d'Éducateur Territorial des APS,
- à titre libéral en dispensant des cours à des particuliers ou à des groupes.

Le programme de formation :

UC 1 : Être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;

UC 2 : Être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative ;

UC 3 : Être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation ;

UC 4 : Être capable de participer au fonctionnement de la structure ;

UC 5 : Être capable de préparer une action d'animation pugilistique ;

UC 6 : Être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'un projet d'animation pugilistique ;

UC 7 : Être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite de la mention savate boxe française ;

UC 8b : Être capable de conduire une action éducative en utilisant le support technique de la mention savate boxe française ;

UC 9 : Être capable de maîtriser les outils techniques de la mention savate boxe française ;

UC 10 : Adaptation à l'emploi.

Les titulaires du monitorat de Savate qualification boxe française ou du CQP AS obtiennent, par équivalence, 6 UC sur 10. Il leur reste donc à valider les UC1, 3, 8b et 10.

DE JEPS

Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DE JEPS) spécialité perfectionnement sportif, mention SAVATE boxe française ou mention Canne de Combat et Bâton.

Les lieux d'exercice :

Les activités s'exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées à la Fédération Française de Savate boxe française et D.A. ou de comités (régionaux et départementaux) ou d'entreprises du secteur sportif professionnel.

Le programme de formation :

UC 1 : Etre capable de concevoir un projet d'action

UC 2 : Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

UC 3 : Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en savate boxe française

UC 4 : Etre capable d'encadrer la discipline sportive savate boxe française en sécurité

Les titulaires d'un BEES 1^{er} degré option boxe française spécialité savate, d'un BP JEPS activités pugilistiques mention boxe française savate, d'un monitorat fédéral de savate qualification boxe française ou d'un CQP AS obtiennent sur demande auprès du Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale l'unité capitalisable 4 (UC4) du DE JEPS spécialité perfectionnement sportif mention savate boxe française (art.7 arrêté du 1^{er} juillet 2008).

Le brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option « boxe française » spécialité « savate » est équivalent au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités pugilistiques ». mention « savate boxe française ».

Le titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option « boxe française » spécialité « savate » obtient de droit les dix unités capitalisables du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités pugilistiques », mention « savate boxe française ».

DES JEPS

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DES JEPS) spécialité performance sportive, mention SAVATE boxe française.

Les lieux d'exercice :

Les activités s'exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées à la Fédération Française de Savate boxe française et D.A. ou de comités (régionaux et départementaux) ou d'entreprises du secteur sportif professionnel.

Le programme de formation :

UC 1 : Etre capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur ;

UC 2 : Etre capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur ;

UC 3 : Etre capable de diriger un système d'entraînement en savate boxe française ;

UC 4 : Etre capable d'encadrer la discipline sportive savate boxe française en sécurité.

Le brevet d'Etat d'éducateur sportif du deuxième degré, option « boxe française savate », est équivalent au diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive », mention « savate boxe française ».

Le titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du deuxième degré, option « boxe française savate », obtient de droit les quatre unités capitalisables (UC) du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive », mention « savate boxe française ».

BEES 3^{ème} Degré

Partie commune :

Le candidat à la partie commune du brevet d'Etat d'éducateur sportif du troisième degré doit satisfaire aux épreuves suivantes :

A) Soutenance d'un mémoire relatif à une recherche sur un aspect d'une discipline sportive en s'appuyant notamment sur les sciences biologiques ou les sciences humaines (durée une heure coefficient 4). Le sujet du mémoire doit être soumis par le candidat à l'approbation du ministre chargé des sports. Le document

A

doit comprendre quarante pages minimum dactylographiées (page de format 21 x 29,7, recto seulement).

B) Une interrogation de langue vivante étrangère (coefficient 1) au choix parmi l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, qui comprend :

- la traduction en français d'un texte d'une vingtaine de lignes dactylographiées maximum (préparation : une heure maximum).

- un entretien avec le jury (durée : trente minutes maximum). L'entretien peut se référer au texte de la traduction ou peut être élargi à des problèmes généraux du sport.

C) Une épreuve au choix parmi (coefficient 1) :

- une épreuve de langue destinée à vérifier sa connaissance d'une langue vivante étrangère distincte de celle choisie à l'épreuve B, parmi les langues suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien.

Le candidat doit présenter un choix de textes sur le sport. Lors de cette épreuve, le candidat prépare un commentaire écrit d'une vingtaine de lignes d'un texte choisi par le jury parmi les textes présentés. Ce travail sert d'introduction à un dialogue entre le candidat et le jury (préparation : quarante minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum),

- une épreuve pratique d'informatique portant sur la conception d'une base de données ou d'un programme en tant qu'outil d'analyse des activités physiques et sportives à partir de logiciels connus (notée sur 20 ; préparation : une heure maximum ; durée une heure),

- une épreuve de gestion portant sur la gestion d'une fédération ou sur les finances publiques. Le candidat présente un dossier de quinze pages maximum relatif à une situation concrète qui sert de point de départ à l'entretien (notée sur 20 ; durée trente minutes maximum).

Partie spécifique :

Le candidat à la partie spécifique du brevet d'Etat d'éducateur sportif du troisième degré doit satisfaire aux épreuves suivantes :

A) organisation, direction et enseignement en situation de responsabilité d'au moins deux stages nationaux d'une durée minimale de trente cinq heures chacun, sous le contrôle du directeur technique national ou de son représentant (coefficient 3). Ces stages portent sur :

- l'entraînement des athlètes,

- la formation de cadres.

Le candidat est jugé sur la conception, l'organisation, le déroulement de ces stages et sur le rapport qu'il en effectue. La note globale définitive est attribuée d'après le rapport général établi par le directeur technique national ou son représentant ou, à défaut, par le cadre technique de haut niveau mentionné.

B) Soutenance d'un mémoire portant sur une étude prospective de l'organisation de la savate boxe française en ce qui concerne les compétitions, la formation des cadres, la détection, la sélection

et la préparation des sportifs de haut niveau sous leurs aspects techniques, administratifs et sociaux. Ce document doit comprendre 25 pages au minimum (durée une heure, coefficient 3).

Contact :

Institut National des Sports, de l'Expertise et de la Performance (INSEP) 11, avenue du Tremblay 75012 PARIS
Tél : 01.41.74.41.00 - www.insep.fr

Pour plus de précisions concernant les épreuves, consultez les articles A212-120, A212-127 et A212-128 du code du sport.

Validation des Acquis de l'Expérience

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme. Elle est fondée sur la reconnaissance de l'expérience acquise, laquelle peut être bénévole ou professionnelle.

C'est une autre voie d'accès à un diplôme (différente de la voie scolaire, universitaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue).

Il faut savoir que l'obtention d'un diplôme par la VAE a la même valeur et produit les mêmes effets que les autres modalités de certification.

Depuis le 17 janvier 2002, la VAE est un droit inscrit dans la loi de modernisation sociale.

Les conditions d'accès à la VAE :

- Attester de 2400 heures d'expérience sur 36 mois cumulés (diplômes du Ministère des sports) ou de 600 heures (3 ans) d'expérience sur les 5 dernières années (CQP AS),
- Justifier d'un rapport direct entre son expérience et le diplôme visé.
- Remplir les conditions réglementaires d'accès au diplôme.

Les démarches :

- Vous remplissez la 1^{ère} partie du dossier de demande de validation (partie administrative).

- Vous recevez un avis favorable ou défavorable de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

- Vous rédigez ensuite la 2^{ème} partie du dossier de demande de validation (partie descriptive et analytique).

- Vous faites parvenir votre dossier au jury du diplôme et demandez si besoin à être reçu en entretien.

Obtention du diplôme :

Un jury étudie votre dossier en comparant les compétences figurant dans l'arrêté du diplôme visé avec les compétences que vous démontrez et vous reçoit, le cas échéant, en entretien. Il vous attribue, ou non, ensuite tout ou partie du diplôme.

Les diplômes visés par la VAE :

- Le CQP AS
- Le BP JEPS
- Le DE JEPS
- Le DES JEPS
- Le BEES 3^{ème} degré

Contacts :

Pour une demande de Validation des Acquis de l'Expérience concernant le BP JEPS, le DE JEPS, le DES JEPS ou le BEES 3^{ème} degré, veuillez contacter votre Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

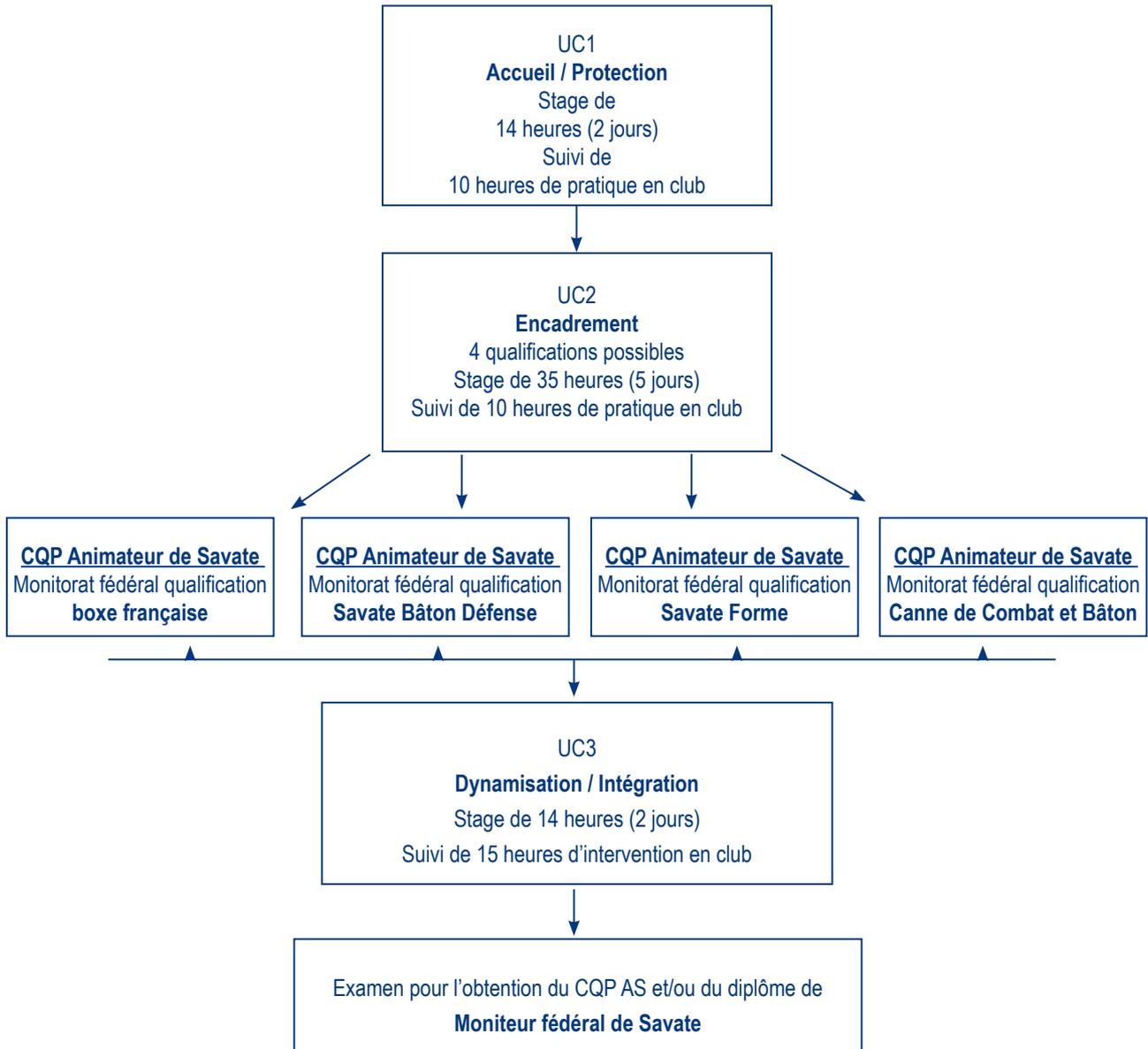
Pour une demande de Validation des Acquis de l'Expérience concernant le CQP AS, veuillez contacter la FFSBF&DA.

Championnat de France Elite A 2011

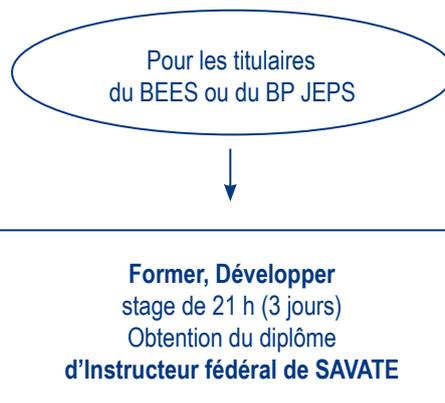


Diplômes fédéraux

Diagramme général



Les stages pratiques sont effectués obligatoirement après chaque séquence de formation correspondante (formation UC1 suivie du stage UC1, etc.) **et l'ordre chronologique des UC doit être respecté.**



Rappels et Précisions

Cette refonte de la filière fédérale de formation concrétise la volonté du comité directeur de la FFSBF&DA d'être à votre service et à votre écoute. Elle est le fruit d'une réflexion collective engagée dès le mois de juin 2002.

Ce travail a débuté par le bilan fédéral (1991 – 2001), puis s'est poursuivi par une large concertation avec les différentes commissions fédérales. Il a fait l'objet d'approbations successives du comité directeur fédéral.

Les objectifs essentiels de ce document sont de proposer des références communes quant aux formations et diplômes des personnes qui enseignent notre activité, de répondre aux besoins des structures associatives fédérales et vise à renforcer la cohérence de ce dispositif.

Les titres anciennement délivrés par la FFSBF&DA conservent leur valeur et leurs prérogatives. Des équivalences avec la filière actuelle pourront être délivrées par la FFSBF&DA.

L'ancien certificat d'initiateur (toutes qualifications) est admis en équivalence de l'UC1.

Les diplômes anciennement délivrés de moniteur stagiaire obtiennent le diplôme de moniteur de savate qualification savate boxe française, uniquement dans le cadre de l'obtention du CQP AS par la voie de l'équivalence.

A l'intérieur de ce cadre de référence, toute liberté est laissée aux formateurs de compléter, agrémenter les contenus de formations afin de répondre avec efficacité aux besoins de chacun.

Les durées de chaque bloc sont proposées à titre indicatif, un aménagement reste donc possible.

Pour l'ensemble des qualifications, les documents suivant servent de support à la filière fédérale de formation :

- Un mémento « formation » modulable en fonction des unités capitalisables et de la qualification choisie,
- Un livret de suivi de la formation,
- Un dossier de président de jury d'examen,
- Des bordereaux d'archivage,
- Un bordereau d'examen,
- Un modèle de diplôme commun.

Tableau synoptique

Il est obligatoire d'être licencié à la F.F.S.B.F.&D.A., d'être âgé d'au moins 18 ans pour l'examen de CQP AS ou de moniteur et d'au moins 16 ans et titulaire du PSC1 (ou équivalent) pour les unités capitalisables. Les unités capitalisables et les diplômes de CQP AS, de moniteur et d'instructeur sont validés à vie (livret de suivi de formation). Le monitorat permet d'enseigner en toute responsabilité dans tout club affilié à la F.F.S.B.F.&D.A.

Unités capitalisables	Pré requis (*)	Compétences pédagogiques et techniques	Prérogatives et aptitudes	Validation niveau minimum
UC1	Gant ou pommeau rouge PSC1	<ul style="list-style-type: none"> . Etre capable d'animer et de gérer une partie de la séance. . Etre capable d'enseigner et de gérer une séance par rapport à un public et un objectif précis. . Etre capable de concevoir un cycle de séances par rapport à un public et un objectif précis. 	<ul style="list-style-type: none"> . Exercer sous la responsabilité et en présence de l'enseignant du club 	DTD Départemental
UC2	UC1 validé et : <ul style="list-style-type: none"> . Qualification SBF Gant jaune . Qualification SBD Gant rouge Savate bâton jaune . Qualification SF Gant rouge . Qualification CCB Pommeau jaune 	<ul style="list-style-type: none"> . Etre capable d'enseigner et de gérer une séance par rapport à un public et un objectif précis. . Etre capable de concevoir un cycle de séances par rapport à un public et un objectif précis. 	<ul style="list-style-type: none"> . Exercer sous la responsabilité et en présence de l'enseignant du club. . Etre jury pour les kangourous, les passages de grades de couleurs (en fonction de la qualification choisie). 	DTL Régional
UC3	UC1 et UC2 validés	Etre capable de créer, gérer et développer un club		DTD Départemental

(*) Pour les pré requis techniques, justifier d'un niveau conforme à l'activité spécifique. Le grade technique fédéral (rouge ou jaune) permet de justifier ce niveau de pratique. Le niveau de pratique peut être vérifié par une mise en situation et la réalisation de 3 ou 4 thèmes techniques, 1 assaut à thème et 1 assaut libre.

Monitorat fédéral de SAVATE	UC1, UC2, UC3 validés + Examen	Prérogatives et aptitudes <ul style="list-style-type: none"> . Exercer en toute responsabilité dans tout club affilié à la FFSBF&DA. . Délivrer les kangourous, les gants bleu, vert, rouge, blanc de SBF et participer au jury d'examen du gant jaune de SBF pour la qualification BF. . Délivrer les kangourous, les gants bleu, vert, rouge de SBF et les savates bleu, vert, rouge, blanc, jaune pour la qualification SBD. . Délivrer les kangourous, les gants bleu, vert, rouge de SBF pour la qualification SF. . Délivrer les pommeaux bleu, vert, rouge, blanc, jaune pour la qualification CCB. . Présenter des élèves aux compétitions (qualification BF et CCB). . Etre accompagnateur pédagogique. 		DTL Régional
Instructeur fédéral de SAVATE	Au minimum BEES SBF, CCB Ou BP mention BF	Etre capable de concevoir, d'organiser et d'animer un stage jusqu'au niveau national. <ul style="list-style-type: none"> . Etre capable d'organiser, de participer et de présider une session d'examen (monitorat, CQPAS, juge arbitre, grades techniques). 	<ul style="list-style-type: none"> . Jury d'examen (en fonction de la ou des qualifications validées). . Président de jury (pour toutes les qualifications). . DTD, DTL, DTS, RS (sur nomination). . Cadre de stage. . Coordinateur de stage 	DTS Secteur

Remarque : En l'absence d'instructeurs, les enseignants titulaires au minimum du professorat ou du BEES BF et/ou CCB ou du BP mention BF pourront être jury d'examen.

Adaptations et allègements de formation

Pour les licenciés déjà enseignants

Pour toutes les unités capitalisables et pour l'examen de moniteur, les pré requis restent les mêmes pour les enseignants sauf précision spécifique dans le tableau ci-dessous.

Nature du titre d'enseignant	Cursus de formation / Examen
Moniteur de SBF, SBD, SF, BEES SBF, CCB ou BP SBF (désirant obtenir une nouvelle qualification du monitorat fédéral de savate).	. Stage de l'UC2 de la qualification choisie. . Examen : - Ecrit spécifique de la qualification, - Epreuve pédagogique, - Entretien. Note minimum égale ou supérieure à 40 / 80
Cadre technique (DTD, DTL, DTS, CTE)	. Savate bâton rouge pour la qualification SBD, pommeau rouge pour la qualification CCB. . Stage de l'UC2 de la qualification choisie
BEES ou BP autre que SBF ou CCB	. UC2 de la qualification choisie (stage + pratique) + examen.

Allègement d'examen	
Pour la qualification BF et CCB : Titulaire du diplôme de juge arbitre de secteur stagiaire	Note de 10 / 10 à l'écrit spécifique « Réglementation et organisation »

La filière fédérale de formation

UC1

ACCUEIL / PROTECTION	
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> . 2 jours soit 14 heures . +~10 heures de pratique en club comprenant l'animation d'au moins 5 séquences différentes de 15' lors de 5 séances différentes
Condition d'obtention	<ul style="list-style-type: none"> . Participer activement au stage . Accompagnement pédagogique à faire valider sur le livret de formation par l'accompagnateur pédagogique.
Contenu de formation	<p><u>. Culture fédérale : (1h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Historique de la BF, de la SBD, de la SF, de la CCB - La filière fédérale de formation <p><u>. Sécurité du pratiquant : (2h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Traumatologie, secourisme - Prévention dopage - Gestion du matériel - Gestion de la violence, lutte contre les incivilités et harcèlement - Responsabilités de l'animateur <p><u>. Technique (BF, SBD, SF) : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Règles méthodologiques et techniques de la SBF - Perfectionnement technique SBF - Les fondamentaux de la SBF <p>OU</p> <p><u>. Technique (CCB) : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Règles méthodologiques et techniques de la CCB - Perfectionnement technique CCB - Les fondamentaux de la CCB <p><u>. Pédagogie et animation : (7h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'apprentissage moteur - Principes de constitution d'une séance - Consignes et corrections - Pratique et développement du thème de la séance

La filière fédérale de formation

UC2 Qualification boxe française

ENCADREMENT	
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> . 5 jours soit 35 heures . +~10 heures de pratique en club comprenant l'animation d'au moins 3 séances
Condition d'obtention	<ul style="list-style-type: none"> . Participer activement au stage . Accompagnement pédagogique à faire valider sur le livret de formation par l'accompagnateur pédagogique
Contenu de formation	<p><u>. Bases physiologiques et anatomiques : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Anatomie fonctionnelle (les os, les muscles, les nerfs) - Physiologie de l'effort (connaissance et développement des filières énergétiques) <p><u>. Règlements et organisation : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règlements techniques, compétitions et d'arbitrage de la SBF - Organisation et fonctionnement de la FFSBF&DA <p><u>. Technico-tactique : (7h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La progression technique fédérale - Perfectionnement technico-tactique - Pratique du jugement et de l'arbitrage - Présentation et/ou initiation à la SBF, SF, CCB <p><u>. Entraînement : (5h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La structuration de l'entraînement - Les facteurs de la performance en assaut et en combat <p><u>. Pédagogie et enseignement : (15h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignement - Connaissance des différents publics - La théorie de la prise d'informations - La gestion de l'incertitude - Pratique et développement du thème de la séance et du cycle de séances

La filière fédérale de formation

UC2 Qualification

savate bâton défense

ENCADREMENT	
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> . 5 jours soit 35 heures . +-10 heures de pratique en club comprenant l'animation d'au moins 3 séances
Condition d'obtention	<ul style="list-style-type: none"> . Participer activement au stage . Accompagnement pédagogique à faire valider sur le livret de formation par l'accompagnateur pédagogique
Contenu de formation	<p><u>. Bases physiologiques et anatomiques : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Anatomie fonctionnelle (les os, les muscles, les nerfs) - Physiologie de l'effort (connaissance et développement des filières énergétiques) <p><u>. Règlements et organisation : (3h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation et fonctionnement de la FFSBF&DA - Cadre légal de la légitime défense et du bâton défense à poignée - Organisation et réglementation de la savate bâton défense <p><u>. Technico-tactique : (10h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La progression technique fédérale en SBD - Perfectionnement technico-tactique SBD - Conditions de pratique de la SBD - Présentation et/ou initiation à la SF, CCB <p><u>. Entraînement : (3h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les qualités physiques - La planification des séances d'entraînement <p><u>. Pédagogie et enseignement : (15h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignement - Connaissance des différents publics - La théorie de la prise d'informations - La gestion de l'incertitude - Pratique et développement du thème de la séance et du cycle de séances

La filière fédérale de formation UC2 Qualification savate forme

ENCADREMENT	
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> . 5 jours soit 35 heures . +~10 heures de pratique en club comprenant l'animation d'au moins 3 séances
Condition d'obtention	<ul style="list-style-type: none"> . Participer activement au stage . Accompagnement pédagogique à faire valider sur le livret de formation par l'accompagnateur pédagogique
Contenu de formation	<p><u>. Bases physiologiques et anatomiques : (5h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Anatomie fonctionnelle (les os, les muscles, les nerfs) - Système cardio-respiratoire - Physiologie de l'effort (connaissance et développement des filières énergétiques) - Notions d'hygiène alimentaire <p><u>. Règlements et organisation : (2h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation et fonctionnement de la FFSBF&DA - Organisation et réglementation de la savate forme - Cadre légal des droits « SACEM » <p><u>. Technique : (9h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de la musique - Construction d'une chorégraphie - Perfectionnement technique - Présentation et/ou initiation à la SBD, CCB <p><u>. Entraînement : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les qualités physiques - La relaxation - La planification des séances d'entraînement <p><u>. Pédagogie et enseignement : (15h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignement - Connaissance des différents publics - La théorie de la prise d'informations - Prévention des pathologies courantes - Pratique et développement du thème de la séance et du cycle de séances

La filière fédérale de formation

UC2 Qualification

canne de combat et bâton

ENCADREMENT	
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> . 5 jours soit 35 heures . +~10 heures de pratique en club comprenant l'animation d'au moins 3 séances
Condition d'obtention	<ul style="list-style-type: none"> . Participer activement au stage . Accompagnement pédagogique à faire valider sur le livret de formation par l'accompagnateur pédagogique
Contenu de formation	<p><u>. Bases physiologiques et anatomiques : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Anatomie fonctionnelle (les os, les muscles, les nerfs) - Physiologie de l'effort (connaissance et développement des filières énergétiques) <p><u>. Règlements et organisation : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règlements techniques, compétitions et d'arbitrage de la CCB - Organisation et fonctionnement de la FFSBF&DA et du CNCCB <p><u>. Technico-tactique : (7h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La progression technique fédérale - Perfectionnement technico-tactique - Pratique du jugement et de l'arbitrage - Présentation et/ou initiation à la BF, SBF, SF <p><u>. Entraînement : (5h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La structuration de l'entraînement - Les facteurs de la performance <p><u>. Pédagogie et enseignement : (15h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignement - Connaissance des différents publics - La théorie de la prise d'informations - La gestion de l'incertitude - Pratique et développement du thème de la séance et du cycle de séances

La filière fédérale de formation UC3

DYNAMISATION / INTEGRATION	
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> . 2 jours soit 14 heures . +~15 heures d'intervention en club dans les domaines de la gestion et l'organisation du club et son développement
Condition d'obtention	<ul style="list-style-type: none"> . Participer activement au stage . Accompagnement pédagogique à faire valider sur le livret de formation par l'accompagnateur pédagogique
Contenu de formation	<p><u>. Connaissance du milieu sportif : (3h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation du sport en France - L'association loi 1901 - Cadre législatif et réglementaire de l'enseignement contre rémunération <p><u>. Gestion organisation : (7h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La création du club de savate - La gestion financière du club - L'organisation interne du club - Les relations entre employeur et employé <p><u>. Développement : (4h)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le club de savate (diagnostic et prospectives) - La recherche de subventions

La filière fédérale de formation

Diplôme de CQP AS/moniteur fédéral de Savate

Programme de l'examen	<p><u>. Epreuve écrite (durée 1h) : / 30</u></p> <p>a) Ecrit général : / 20</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bases physiologiques et anatomiques / 4 - Organisation et fonctionnement de la FFSBF&DA / 4 - Connaissance du milieu sportif / 4 - Gestion, organisation et développement du club dans son environnement / 4 - Sécurité du pratiquant / 4 <p>b) Ecrit spécifique à la qualification choisie : / 10</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlementation technique et organisation / 10 <p><u>. Epreuve pédagogique (préparation 45', passage 20') : / 50</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de séance / 5 - Adéquation du thème et de la séance / 15 - Conduite de la séance / 30 (*) <p><u>. Entretien (durée 15') : / 20</u></p> <p>Le candidat explique sa démarche pédagogique et replace sa séance dans un cycle de séances (*)</p> <p><u>. Evaluation au poste de travail.</u></p> <p>(*) Voir les critères d'évaluation du référentiel de certification page 23</p>
Condition d'obtention	<p>Note minimum égale ou supérieure à 60 / 100</p> <p>Note minimum égale ou supérieure à 40 / 80 pour les enseignants de savate (voir adaptations et allègements de formation, page 13)</p>

La filière fédérale de formation

Diplôme d'instructeur fédéral de Savate

Durée de la formation	. 3 jours soit 21 heures
Condition d'obtention	participer activement au stage
Contenu de la formation	<p><u>. Former : (18h)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Les formations fédérales et professionnelles en SBF&DA- Rôles et prérogatives des cadres fédéraux- L'organisation d'un stage- L'organisation d'un examen- Rôles, organisation et fonctionnement d'un jury d'examen- Rôles et fonctions du président de jury <p><u>. Développer : (3h)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- La réglementation du travail- Les aides à l'emploi

B

Spécialisations fédérales

Des formations intitulées « spécialisations fédérales » peuvent être organisées par la Direction Technique Nationale.

Ces formations visent à permettre aux enseignants d'acquérir des compétences professionnelles supplémentaires dans le cadre de la formation continue.

Elles se déroulent selon des modalités et dans des durées différentes en fonction des thèmes abordés.

Parmi les thèmes possibles (liste non exhaustive) :

- Spécialisation fédérale à la préparation physique en club de savate boxe française ;
- Spécialisation fédérale à la préparation technico-tactique en club de savate boxe française ;
- Spécialisation fédérale à la préparation mentale en club de savate boxe française ;
- Spécialisation fédérale « public enfants » en club de savate boxe française ;
- Spécialisation fédérale « soins aux tireurs » en savate boxe française ;
- Spécialisation fédérale « partenaire d'entraînement » en savate bâton défense ;
- Spécialisation fédérale « public handicapés » ;

La conception, l'organisation et la mise en place d'une spécialisation fédérale est soumise à l'approbation de la Direction Technique Nationale qui à toute compétence pour autoriser une telle formation.

A l'issue de la formation, le stagiaire ayant satisfait aux exigences imposées (en fonction de la spécialisation fédérale), reçoit une attestation de formation délivrée par la F.F.S.B.F.&D.A.

Il existe également, depuis 2015, une spécialisation fédérale de formateurs d'officiels (SFFO) organisée par la CNA et la direction technique nationale.

La filière fédérale de formation

SFFO qualification

Spécialisation fédérale de formateur d'officiels

ENCADREMENT	
Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> - 5 années de licence FFSBF&DA et en activité depuis au moins les deux dernières saisons ; - être officiel national en activité (inscrit sur la liste nationale de la CNA) depuis au moins les deux dernières saisons ; - détenir le titre de DOS ; - détenir un titre d'enseignant de savate FFSBF&DA ;
Durée de la formation	Stage de 5 jours soit 35 heures
Contenu de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Règlements et organisation <ul style="list-style-type: none"> - Organisation et fonctionnement de la FFSBF&DA - Règlements d'arbitrage - Règlement des compétitions - Pédagogie et enseignement <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignement - Guide de l'officiel - Manuel du formateur : didactique de l'arbitrage et du jugement. - Construire des situations d'apprentissage pour juger /arbitrer. - Réguler le niveau de complexité des situations d'apprentissage. - Maîtriser les outils d'évaluation formative et certificative - Connaissance des contenus et des procédures des examens d'officiels de secteur. - Planifier un stage de formation d'officiels (établir une feuille de route). - Conduire une séquence de travail en groupe.
Conditions d'obtention	<ul style="list-style-type: none"> - Participer activement au stage SFFO - Satisfaire aux épreuves de l'examen (QCB et Contrôle continu)
Formateur	<ul style="list-style-type: none"> - 3 membres de la CNA (titulaires du monitorat fédéral au minimum - le cadre technique rattaché à la CNA ou son remplaçant

Annexe : référentiel d'activités et de certification du CQP Animateur de Savate et du Monitorat fédéral de Savate

Référentiel d'activités		Référentiel de certification		
Activités visées par la qualification	Compétences associées aux activités visées par la qualification	Compétences ou capacités qui seront évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
1. accueil des publics enfants et adultes avant et après la séance afin d'expliquer, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité	1. Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public.	<ol style="list-style-type: none"> Disposer de tous les éléments réglementaires et pratiques de fonctionnement nécessaires à son intervention pour en informer le public et faciliter ses démarches. Etre à l'écoute des besoins et attentes des publics pour y répondre dans le cadre des limites de son intervention. Communiquer de façon appropriée et positive avec les publics selon les situations et les profils. 	<p>Observation au poste de travail</p> <p>Les compétences relevant de l'activité « Accueil » sont évaluées prioritairement en situation de travail sur la base des éléments indiqués par l'accompagnateur pédagogique à l'aide d'une grille d'observation.</p> <p>Entretien</p> <p>La durée de l'entretien est de 15 minutes. Le jury s'appuie sur la séance écrite lors de la mise en situation pédagogique pour animer l'entretien.</p> <p>Cet entretien peut se faire immédiatement après la conduite de séances.</p> <p>Il porte sur les supports d'observation au poste pour approfondir l'évaluation des compétences attendues.</p> <p>Il permet la vérification de compétences en lien avec d'autres activités du référentiel (encadrement dynamisation – Intégration et sécurité).</p>	<p>Clarté de la présentation.</p> <p>Présentation complète.</p> <p>Pertinence des apports.</p> <p>Utilisation adéquate des outils pratiques d'information disponibles auprès du club.</p> <p>Dynamisme.</p> <p>Ecoute attentive favorisant l'expression des besoins et attentes.</p> <p>Identification des besoins et attentes exprimés.</p> <p>Pertinence de la réponse au regard du besoin ou attente exprimée / rôle du moniteur.</p> <p>Adaptation du message au public.</p> <p>Bienveillance.</p> <p>Les règles sont claires et il agit efficacement pour les faire respecter.</p> <p>Les consignes sont données et comprises.</p> <p>Utilité des conseils apportés.</p> <p>Etre conscient du niveau et des temps de responsabilité qui lui incombent et les explicite.</p>
	2. Gérer le moment qui précède et qui suit la séance en veillant à la sécurité des pratiquants.	<ol style="list-style-type: none"> Expliquer les règles de vie et les faire respecter (vestiaires, accès aux espaces...). Communiquer les informations utiles en vue de la préparation de la séance à venir. Aider les pratiquants pour faciliter le déroulement de ces moments. Veiller à la sécurité des personnes et en particulier des enfants jusqu'à la fin de la prise en charge. 		

Référentiel d'activités		Référentiel de certification		
Compétences associées aux activités visées par la qualification	Compétences ou capacités qui seront évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation	
<p>Activités visées par la qualification</p> <p>Compétences associées aux activités visées par la qualification</p> <ol style="list-style-type: none"> Organiser des situations dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics. Adapter son intervention : <ul style="list-style-type: none"> - Au regard de la séance, - Au regard du cycle de séances Démontrer les exercices et gestes techniques Développer l'éthique et les valeurs de l'activité. Respecter la réglementation fédérale (règlement technique – arbitrage) Vérifier la sécurité des pratiquants pendant la pratique au regard des critères établis. 	<ol style="list-style-type: none"> S'appuyer sur la démarche pédagogique que fédérale déjà existante. Composer des situations d'apprentissage en lien avec les publics, les ressources et l'espace disponible. Suivre ou modifier son plan de séance en fonction des objectifs et des pratiquants. Proposer d'autres exercices ou séances. Posséder un niveau technique personnel compatible (gant jaune). Mettre en place et/ou expliciter les procédures d'acquisition. Conseiller les pratiquants pour favoriser leur évolution et le goût de la pratique. S'assurer et favoriser le respect d'autrui pendant, avant et après l'activité (intervenant, autre pratiquant...). Communiquer les comportements et attitudes de l'activité. Maîtriser et transmettre les éléments de réglementation technique et d'arbitrage fédéral de l'activité. Vérifier la qualité et le bon usage des équipements et du matériel. Respecter les principes de la sécurité physique et psychologique des pratiquants sur tous les moments de leur prise en charge. 	<p>Les compétences liées à l'activité d'encadrement seront évaluées principalement sur la présentation et la conduite d'une séance pédagogique.</p> <p>Mise en situation</p> <p>La préparation individuelle de séance d'une durée de 45' se déroulera en salle de cours, sans document, sous surveillance.</p> <p>Un sujet sera donné à l'ouverture de l'épreuve.</p> <p>Ce plan de séance écrit servira de support au jury pour le déroulement de la conduite de la séance et l'entretien correspondant.</p> <p>Le candidat dispose d'une durée de 20' pour la conduite de séance. Les autres candidats pourront servir de public pour la prestation pédagogique.</p> <p>Les principes de sécurité seront appréciés au cours de cette épreuve ainsi que certaines compétences liées à la dimension relationnelle, notamment de l'accueil ou de la dynamisation de l'activité.</p>	<p>Utilisation correcte de « la progression technique fédérale ».</p> <p>Les caractéristiques des publics ont été identifiées de façon pertinente.</p> <p>Adaptation du message au public.</p> <p>Opportunité et pertinence de l'utilisation des ressources et de l'espace.</p> <p>Adéquation du thème et de la séance.</p> <p>Conduite de séance adaptée.</p> <p>Variété et cohérence.</p> <p>Clarté, concision et pertinence des apports.</p> <p>Pertinence des choix et informations communiquées.</p> <p>Comportement exemplaire.</p> <p>Esthétique et efficacité des gestes.</p> <p>Respect de la réglementation fédérale.</p> <p>Identification pertinente des risques liés au matériel (sol, gants, casques, chaussures...).</p> <p>Prise en compte des risques identifiés pour sécuriser la pratique.</p> <p>Mobilisation des techniques adaptées aux conditions de sécurité.</p> <p>Proposition et animations de situations propres à un climat relationnel positif.</p> <p>Explicitation du périmètre de responsabilité qui lui incombe sur tous les moments de prise en charge.</p>	

Référentiel d'activités		Référentiel de certification		
Activités visées par la qualification	Compétences associées aux activités visées par la qualification	Compétences ou capacités qui seront évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
3. Dynamisation dans et autour de l'activité	1. Participer à l'organisation et à l'évaluation de sessions de passage des 7 premiers niveaux techniques fédéraux sur les 11 existants.	1. Mettre en œuvre les sessions de passage de grade. 2. Evaluer les candidats lors des sessions de passage de grade.	Les compétences de l'activité « Dynamisation » s'évaluent à l'aide : - d'une part de l'observation au poste de travail, - d'autre part de l'épreuve écrite.	Cohérence du parcours individualisé d'évaluation du candidat. Utilisation des fiches d'évaluation de « la progression technique fédérale ». Les informations concernant les événements sont correctes. Les procédures d'inscription sont connues. Fait preuve de dynamisme. Situe clairement son rôle dans les situations d'évènement.
	2. Aider les pratiquants à s'engager vers des évènements.	1. Informer sur le calendrier des évènements. 2. Transmettre les informations nécessaires à l'inscription des pratiquants dans les évènements. 3. Participer à l'animation des évènements.	Cette épreuve vise principalement à évaluer les connaissances théoriques nécessaires au métier. Elle se déroule en salle de cours, sans document et sans communication entre les candidats. Durée : 1 heure. Le jury remet les feuilles (format A4) de sujets pré-établis aux candidats. Le jury proposera entre 2 et 4 questions sur chacun des thèmes suivants : - Organisation et fonctionnement de la FFSBF&DA - Connaissance du milieu sportif - Gestion, organisation et développement du club dans son environnement. L'épreuve écrite apportera également des éléments d'évaluation au regard des autres activités du référentiel (Encadrement – Intégration – Gestion des incidents et accidents) sur les thèmes suivants : - Bases physiologiques et anatomiques, - Sécurité du pratiquant, - Réglementation technique, compétitions, arbitrage.	Effectue des apports pertinents. L'accompagnement des tireurs favorise une participation réussie aux évènements. Explicite les moyens mobilisés pour obtenir de l'information. Identifie et prend en compte les goûts des pratiquants pour les orienter. Repère les potentiels des pratiquants. Rencontres, échanges et collaborations sont favorisés.
	3. Aider les pratiquants à vivre l'évènement (animer, accompagner, conseiller).	1. Informer les pratiquants sur les activités et le fonctionnement du club. 2. Orienter les pratiquants dans l'activité en fonction de leurs goûts et aptitudes. 3. Instaurer un climat relationnel favorable.	1. Accompagner vers et pendant l'évènement. 2. Conseiller le pratiquant.	
	4. Favoriser la promotion de l'activité auprès des pratiquants.			

Référentiel d'activités		Référentiel de certification		
Activités visées par la qualification	Compétences associées aux activités visées par la qualification	Compétences ou capacités qui seront évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
4. Intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure.	1. Auto évaluer ses interventions.	1. Evaluer l'atteinte de ses objectifs. 2. Apprécier la satisfaction des pratiquants.	Les compétences de l'activité « intégration » sont évaluées à l'aide : - de l'observation au poste. - de l'entretien oral.	Mise en place de critères objectifs et quantifiables. Identification des besoins et attentes exprimés. Détermination objective des forces et des faiblesses de son activité. Clarté de la présentation.
	2. Rendre compte des actions menées auprès des responsables.	1. Etablir un bilan de ses actions 2. Communiquer les résultats de son activité par écrit ou par oral. 3. Recueillir les observations des responsables en vue d'améliorer la qualité de son intervention.	Les compétences liées à la protection des personnes en situation d'accident et d'accident peuvent s'évaluer à différents moments : - Lors d'observation au poste de travail lorsqu'au cours de l'activité en entreprise le candidat a été confronté à ce type de situation (grille d'observation au poste). - Lors de la mise en situation, le jury observe le candidat pour s'assurer des compétences attendues dans ce domaine.	
5. Assure la protection des personnes en situation d'accident ou d'accident	1. Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale.	1. Repérer les situations d'accident et leur possible évolution. 2. Restaurer une situation normale.	- Par des questions à l'écrit permettant d'apprécier le niveau de connaissances des procédures à mettre en œuvre selon les situations. - Lors de l'entretien lorsque des doutes subsistent quant à la compétence dans ce domaine au regard des autres modalités d'évaluation.	Permanence de la vigilance en situation. Caractériser les situations potentiellement sources d'incidents dans la situation. Explicite les éléments à prendre en compte pour restaurer la situation. Connaît les principes courants de protection des personnes. Les procédures d'alerte sont respectées. Respecte les procédures à suivre pour gérer la situation autour de l'accident.
	2. Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes.	1. Mettre en place des mesures de protection des personnes (geste de sécurité courante). 2. Alerter les secours et transmettre les informations pertinentes. 3. Gérer la situation d'accident (stress, alerte parents et responsable du club, groupe, matériel).		



Les Officiels de la FFSBF&DA

Tableau synoptique des Officiels

Conditions d'accès	OFFICIELS DE SECTEUR			OFFICIELS NATIONAUX	
	Stagiaire de secteur (JASS)	Juge arbitre secteur (JAS)	Délégué officiel de secteur (DOSS et ->DOS)	Officiel national (ON)	Délégué officiel national (DONS et DON)
Age	18 ans âge fédéral	18 ans âge fédéral	DOSS 21 ans et DOS 22 ans (déduction)	21 (déduction)	27 (déduction)
Grade	Rouge	Rouge	Rouge	Gant Jaune	Gant Jaune
Pré requis	Licence FFSBF au moins deux saisons	- Licence FFSBF - JASS depuis 1 saison - Jugement et arbitrage d'au moins 5 réunions dans les différentes formes de compétitions départementales, ligues, secteurs	- Licence FFSBF - JAS depuis au moins les deux dernières saisons	- Licence FFSBF - JAS depuis au moins 2 saisons - Jugement et arbitrage d'au moins 12 compétitions dans les différentes formes de compétitions départementales, ligues, secteurs	- Licence FFSBF depuis 10 ans - DOS depuis au moins 5 saisons - JAN ou JN en activité (liste CNA) - Avoir officié sur tous les types de compétitions officielles et officialisées
Formation	Oui	Recyclage annuel	Oui	Oui	Recyclage annuel
Programme	Oui	Oui (CNA)	Oui	Oui	Oui (CNA)
Durée volume	4 demi-journées	Une journée	4 demi-journées + formation/recyclage annuel d'officiels	Stage de 5 jours + formation/recyclage annuel d'officiels	Une journée (formation/recyclage annuel officiels nationaux)
Organisation	Secteur	Secteur	Secteur	National	National
Encadrement	SFFO	SFFO	SFFO	CNA	CNA
Examen	Oui	Contrôle continu	Oui pour DOSS - Contrôle continu pour obtention DOS	QCB et contrôle continu	Oui
Programme Contenu	1) Epreuve écrite QCB règlements techniques, sportifs, arbitrage, jugement. 2) Epreuves orale et gestuelle, procédure d'arbitrage et jugement 3) Epreuve pratique Jugement 4) Epreuves pratique arbitrage		1) Epreuve écrite QCB règlements techniques, sportifs, arbitrage, jugement. 2) Epreuve orale étude de cas	Stage national théorique et pratique (Admissibilité sur dossier)	1) Epreuve d'admissibilité dossier de reconnaissance des acquis de son expérience 2) 2 épreuves d'admission : (des candidats admissibles) - Epreuve 1 : écrite QCB - Epreuve 2 : Entretien avec Jury
Validité	2 saisons (dérogation auprès du RSA) Recyclage annuel	Définitive (formation/recyclage annuel)	DOSS -> DOS - Participation à 3 réunions de ligue ou secteur adjoint DO DOS : 1 an renouvelable en participant à un stage de secteur SFFO Obligation d'officier 2 réunions secteur ou ligue	Définitive (formation/recyclage annuel officiels nationaux)	DONS → DON Définitive - Stage en situation au moins 5 participations à des compétitions de niveau national aux côtés de différents DON - Formation/recyclage annuel officiels nationaux
Validation	SFFO → RSA	SFFO → RSA => DTN	SFFO → RSA => DTN	CNA=> DTN	CNA=> DTN
Organisation	Secteur	Secteur	Secteur	Nationale	Nationale
Modalité d'obtention	Examen 4 épreuves. Chacune étant éliminatoire 1) maxi 1 erreur 2) maxi 1 erreur/5 3) mini 32/40 4) mini 40/48	Participation à 5 réunions officielles ou officialisées départementales, ligues, secteur Exceptionnellement, le candidat pourra disposer d'une année supplémentaire.	Dossier de candidature, lettre de motivation, cursus d'officiel, déposé au RSA en début de saison Examen: 2 épreuves 1) Epreuve : QCB: maxi 1 erreur 2) Epreuve Entretien avec jury : mini 15/20	La CNA se réserve le droit d'établir tous les deux ans le nombre de ON à recruter. 1) Admissibilité : - Le candidat établit un dossier et l'adresse à la CNA, sous couvert du RSA/DTS. La CNA invitera ou non le candidat à participer au stage national de formation des ON. 2) Admission - Participation active au stage. - Satisfaire aux QCB - Satisfaire aux différentes mises en situation en contrôle continu	La CNA se réserve le droit d'établir tous les deux ans le nombre de DONS à recruter. 1) Admissibilité : - Le candidat établit un dossier et l'adresse à la CNA, sous couvert du RSA/DTS. La CNA attribue une note sur 20 aux dossiers reçus (coeff. 1) 2) Admission - 1) Epreuve: QCB aucune faute - 2) Epreuve: entretien noté sur 40
Fonction mission					
compétences	Juger, arbitrer Niveau départemental, ligue et secteur	Juger, arbitrer Niveau départemental, ligue et secteur	Diriger (officielier) toute rencontre de niveau départemental, ligue et secteur Evaluer les officiels de secteur (DOS)	JAN → Juger, arbitrer Niveau départemental, ligue, secteur et national JN → Juger Niveau départemental, ligue, secteur et national	Diriger (officialiser) toutes rencontres départementales, ligues, secteurs et nationales Evaluer les officiels (DON) Promouvoir les ON (DON)
Prérogatives en compétition	Officielles et officialisées de secteur	Officielles et officialisées de secteur	Officielles et officialisées de secteur	Officielles et officialisées nationales	Officielles et officialisées nationales

A. Les Officiels de Secteur

1 – LE DIPLÔME DE JUGE ARBITRE DE SECTEUR STAGIAIRE (JASS) ET JUGE ARBITRE SECTEUR (JAS)

1.1 - Définition

Le Juge Arbitre de Secteur (JAS) est une personne habilitée à juger et à arbitrer des rencontres de niveau départemental, de ligue et de secteur à caractère officiel (compétitions fédérales) ou officialisé (interclubs, galas et compétitions scolaires et/ou universitaires).

1.2 - Conditions

- être âgé d'au moins dix huit ans (âge fédéral),
- être licencié à la F.F.S.B.F.&D.A. depuis au moins 2 saisons,
- être titulaire du gant rouge.

1.3 - Examen pour l'obtention du titre de Juge Arbitre de Secteur stagiaire (JASS).

Formation et examens assurés par un officiel détenteur du SFFO (spécialisation fédérale formateur d'officiels).

Examen à partir du niveau secteur sous la responsabilité du DTS, du CTR, ou RSA qui convoquera un jury de secteur d'un niveau au moins égal à celui de l'examen.

La présence dans le jury d'un officiel national figurant sur la liste de la CNA de l'année en cours est requise pour valider les résultats de cet examen.

- A l'issue d'un stage de formation obligatoire de quatre demi-journées le candidat participera aux quatre épreuves suivantes :

1°) Epreuve écrite de 30 mn

Interrogation (QCB) sur les règlements :

- techniques
- sportifs
- d'arbitrage et de jugement

Le jury procédera au tirage au sort de la moitié des questions (pile=n°pairs ; face n°impairs) puisées dans une banque (une centaine de questions) produites et actualisées par la CNA.

Le candidat n'aura droit qu'à une seule erreur pour pouvoir participer aux épreuves suivantes.

2°) Epreuves portant sur les connaissances procédurales d'arbitrage et de jugement.

Le candidat devra démontrer (oralement et gestuellement) trois procédures d'arbitrage et deux procédures de jugement tirées au sort, puisées dans une banque, produites et actualisées par la CNA

Il aura droit à une seule erreur pour participer aux épreuves suivantes, dans ce cas, il devra satisfaire à une question de rattrapage, tirée au sort, dans la banque de questions.

3°) Epreuve pratique de jugement

Le candidat devra juger :

- une rencontre en assaut de 2 reprises de 1mn30 (10 pts par reprise)
- une rencontre en combat (simulée) de 2 reprises de 1mn30 (10 pts par reprise).

Le candidat devra obtenir une note de 32/40 pour participer aux épreuves suivantes.

4°) Epreuve pratique d'arbitrage

Le candidat devra arbitrer deux reprises en assaut et deux reprises en combat (simulées). Chaque séquence d'une durée maximale de 1mn30 sera notée sur 12 points.

Le candidat devra obtenir une note de 40/48.

Pour ces deux épreuves pratiques, la présence de compétiteurs de la ligue ou du secteur est requise.

1.4 - Obention du TITRE de JUGE/ARBITRE DE SECTEUR STAGIAIRE (JASS)

Le candidat doit satisfaire aux exigences des quatre épreuves. Aucune compensation n'est possible.

Les bordereaux d'examens signés par le jury seront envoyés à la CNA pour validation des résultats.

1.5 - Validité définitive du titre de Juge Arbitre de Secteur (JAS)

A l'issue de 5 réunions officielles ou officialisées de niveau départemental, de ligue ou de secteur, au cours de la saison suivante, le JASS se verra attribuer (ou non) le titre de JAS par le RSA. Exceptionnellement, le candidat pourra disposer d'une année supplémentaire.

2 - DIPLOME DE DELEGUE OFFICIEL DE SECTEUR STAGIAIRE (DOSS) ET DE DELEGUE OFFICIEL DE SECTEUR (DOS)

2.1 - Définition

Le Délégué Officiel de Secteur est une personne habilitée à diriger et à officialiser toute rencontre de SAVATE boxe française de niveau départemental, ligue et de secteur, à caractère officiel (compétitions fédérales) ou officialisé (inter-clubs, galas et compétitions scolaires et universitaires).

Le DO de Secteur est également chargé de l'évaluation des officiels de son secteur, de leur suivi et de leur promotion éventuelle.

2.2 - Conditions

- être licencié à la F.F.S.B.F.&D.A. pour la saison en cours,
- être Juge Arbitre de Secteur (JAS) en activité depuis 2 ans

2.3 – Examen pour l'obtention du titre de délégué Officiel de Secteur (DOS)

C'est un examen de niveau de secteur placé sous la responsa-



bilité du RSA (sous couvert du DTS (ou CTR) qui convoquera un jury de secteur d'un niveau au moins égal à celui de l'examen (DOS ou DON). La présence dans le jury d'un Délégué Officiel National (DON) figurant sur la liste de la CNA de l'année en cours est requise pour valider les résultats de cet examen.

Le candidat déposera en début de saison un dossier de candidature auprès de son RSA.

- Ce dossier devra rendre compte de tous les arbitrages et jugements effectués par le postulant depuis l'obtention de ses diplômes de juge et d'arbitre de secteur.

A l'issue d'un stage obligatoire de 4 demi-journées (formation d'officiels SFFO), le candidat participera aux 2 épreuves suivantes :

2.4.1 – Une épreuve écrite de 30 mn

Interrogation (QCB) sur les règlements :

- techniques
- sportifs
- arbitrage et jugements

Le jury procédera au tirage par tirage au sort (pile=n° pairs/ face =n° impairs) dans une banque de questions produites et actualisées par la CNA. Le candidat répondra à la moitié des questions paires ou impaires selon le tirage au sort.

Le candidat n'a droit qu'à une seule erreur pour pouvoir participer aux épreuves suivantes.

2.4.2 - Entretien de 30 mn

Portant sur les points suivants :

- fonction et tâches du DO
- la préparation de la réunion
- la pesée
- les décisions
- l'évaluation des officiels
- les réclamations
- questions diverses : étude de cas. Ex : devant tel cas de figure, quelle est la conduite à tenir par le DO ?

Le candidat devra obtenir une note de 15/20 minimum pour satisfaire à cette épreuve.

2.5 - Obtention du titre de Délégué Officiel de Secteur Stagiaire (DOSS)

Le candidat doit satisfaire aux exigences des deux épreuves. Aucune compensation n'est possible.

Les bordereaux de l'examen, signés par le jury seront envoyés à la CNA pour validation des résultats.

2.6 - Validation du titre de DELEGUE OFFICIEL DE SECTEUR (DOS)

Pour valider son titre de DOS, le candidat devra effectuer au cours de la saison suivante un stage en situation comprenant au moins trois participations à responsabilité à des compétitions de niveau ligue ou secteur, aux côtés du DO (accueil, pesée, déroulement de la réunion, bilan avec le DO).

A l'issue de ce stage en situation, le stagiaire se verra attribuer (ou non) le titre de DOS.

B. les Officiels Nationaux

1 – DIPLOME DE JUGE ARBITRE NATIONAL (JAN)

1.1 - Définition

Le Juge Arbitre National (JAN) est une personne habilitée à juger et arbitrer les rencontres de Savate boxe française de niveau départemental, ligue, de secteur et national à caractère officiel (compétitions fédérales) ou officialisé (interclubs, galas et compétitions scolaires et/ou universitaires).

1.2 - Conditions

- être licencié à la FFSBF&DA,
- être titulaire du gant jaune,
- avoir obtenu le diplôme de Juge Arbitre de Secteur depuis au moins deux saisons et être âgé de 21 ans (par déduction)
- avoir participé pendant cette période, au cours de compétitions départementales, de ligues ou de secteurs, officielles ou officialisées, au jugement de douze réunions au minimum, ceci dans les différentes formes de confrontations,

1.3 - Examen

- Admissibilité

Le candidat établit un dossier qu'il fait parvenir à la CNA par le RSA/DTS pour participer au stage national de formation de Juge Arbitre National Stagiaire.

La CNA établit la liste des candidatures retenues.

- Admission

A l'issue de la formation pratique et théorique du stage (5 jours) organisé et encadré par les membres de la CNA, les candidats seront évalués en fonction de :

- leur participation active au stage,
- leurs résultats au QCB
- leurs prestations dans les différentes mises en situation en contrôle continu

1.4 - Obtention du titre

Selon les résultats, les stagiaires obtiendront soit :

- le titre de Juge Arbitre National Stagiaire (JANS) leur permettant de juger et d'arbitrer les compétitions nationales,
- le titre de Juge National Stagiaire (JNS) leur permettant uniquement de juger les compétitions nationales.

1.5 - Validation du titre

A l'issue de l'année de stage, effectuée la saison suivante, les candidats se verront attribuer ou non par la CNA le titre de Juge Arbitre National (JAN) ou Juge National (JN) selon les résultats de leurs évaluations, effectuées par les Délégués Officiels Nationaux lors des compétitions nationales. Exceptionnellement, les candidats pourront bénéficier d'une année de stage supplémentaire.

3 - DIPLOME DE DELEGUE OFFICIEL NATIONAL (D.O.N.)

3.1 - Définition

Le Délégué Officiel National est une personne habilitée à diriger (officialiser) toutes rencontres de Savate boxe française de niveau départemental, ligue, de secteur et national. Le DON est également chargé de l'évaluation, du suivi et de la promotion éventuelle des JAN.

3.2 - Conditions

- être licencié à la FFSDA depuis 10 ans,
- être JAN en activité (liste CNA),
- être DOS en activité depuis 5 ans,
- avoir officié sur tous les types de compétitions officielles et officialisées.

3.3 - Modalités d'obtention du titre

La CNA se réserve le droit d'établir chaque année le nombre de Délégués Officiels Nationaux Stagiaires recrutés. Les candidats auront à subir une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

Epreuve d'admissibilité :

Le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience et l'adresse à la CNA avant la date de forclusion fixée. Ce dossier est adressé à la CNA sous couvert du RSA/ DTS.

La CNA étudie, attribue une note sur 20 aux dossiers reçus (coeff. 1) dans les délais fixés et sélectionne les meilleurs.

Epreuves d'admission :

Epreuve 1 :

Les candidats passent le QCB selon les modalités prévues. Aucune faute ne sera tolérée.

Epreuve 2 :

Les candidats retenus passent un entretien. Le candidat expose son parcours, ses conceptions et motivations pendant 10 mn maximum. Le jury poursuit avec un entretien de 20 mn maximum en disposant du dossier du candidat. Cet entretien est noté sur 20 (coeff.2).

Composition du jury : 2 membres de la CNA et le cadre technique rattaché à celle-ci.

3.4-Obtention dutitredeDéléguéOfficielNationalStagiaire(DONS)

Le candidat doit satisfaire aux 3 épreuves. QCB : aucune faute. Note minimale pour les épreuves dossier et entretien : 15/20.

Aucune compensation n'est possible.

Par ailleurs, le candidat devra obtenir le classement adéquat. Il est donc possible qu'il n'y ait aucun reçu certaines années (exigence de niveau minimal).

A l'issue des épreuves, les candidats retenus se verront attribuer le titre de Délégué Officiel National Stagiaire, valable un an.

3.5 - Validation

Pour valider son titre de Délégué Officiel National (DON), le candidat devra effectuer au cours de la saison suivante un stage en situation comprenant au moins 5 participations à des compétitions de niveau national aux côtés de différents DON (accueil, pesée, déroulement de la réunion, évaluation des officiels, briefing, bilan avec le DO).

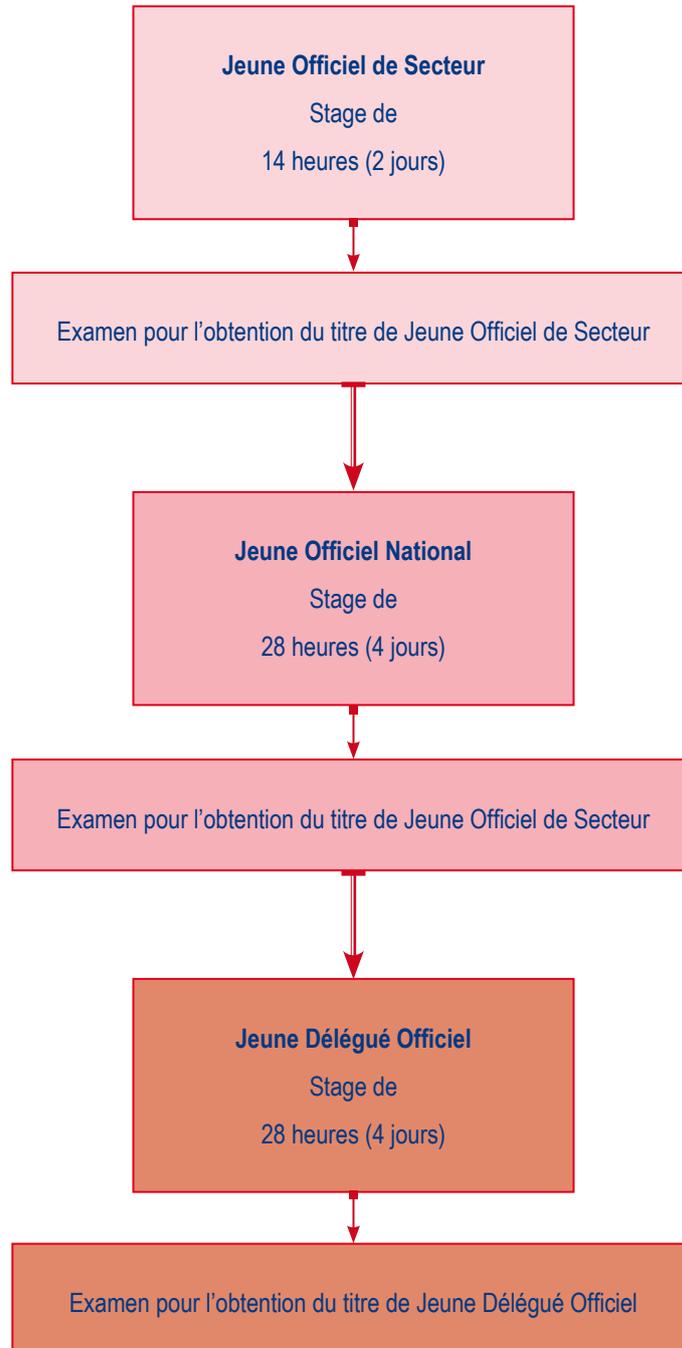
A l'issue de ce stage annuel en situation, le candidat se verra attribuer (ou non) le titre de DON par la CNA.





Les Jeunes Officiels de la FFSBF&DA

Diagramme général



Rappels et Précisions

A l'intérieur de ce cadre de référence, toute liberté est laissée aux formateurs de compléter, agrémenter les contenus de formations afin de répondre avec efficacité aux besoins de chacun.

Les durées de chaque bloc sont proposées à titre indicatif, un aménagement reste donc possible.

Pour l'ensemble de la filière de formation des jeunes officiels, les documents suivant servent de support :



Un mémento « formation »,



Un passeport de l'officiel,



Un dossier du formateur et du président de jury d'examen,



Des bordereaux d'examen,



Un modèle de titre fédéral.





Tableau synoptique

Il est obligatoire d'être au minimum 2^{ème} année de licence à la F.F.S.B.F.&D.A., pour l'obtention du titre de Jeune Officiel de Secteur. Les titres de Jeune Officiel et de Jeune Délégué Officiel **sont validés à vie**, mais n'ont de prérogatives que pour les catégories benjamins à cadets inclus (en fonction du titre).

Formation et titre	Pré requis	Compétences pédagogiques et techniques	Prérogatives et aptitudes	Validation niveau minimum
Jeune officiel de secteur	Benjamin 1 ^{ère} année Gant vert	. Etre capable de juger et d'arbitrer des rencontres sous forme d'assaut.	. Juger et arbitrer toutes rencontres de savate boxe française jeunes (jusqu'aux catégories d'âges minimales) de niveau départemental, de ligue ou de secteur, à caractère officiel (compétitions fédérales) ou officialisées (interclubs, galas et compétitions scolaires)	Formation : DTD Départemental Examen : DTS(*) A partir de sessions organisées dans les ligues
Jeune officiel national	Minime 1 ^{ère} année Gant rouge Jeune officiel de secteur Avoir participé au jugement et à l'arbitrage d'au moins 2 réunions	. Etre capable de juger et d'arbitrer des rencontres sous forme d'assaut.	. Juger et arbitrer toutes rencontres de savate boxe française jeunes (jusqu'aux catégories d'âges minimales) de niveau départemental, de ligue de secteur, de zone et national à caractère officiel (compétitions fédérales) ou officialisées (interclubs, galas et compétitions scolaires)	Formation et examen : DTN National
Jeune délégué officiel	Minime 1 ^{ère} année Gant rouge Jeune officiel national Avoir participé au jugement et à l'arbitrage d'au moins 3 réunions	Etre capable de diriger des rencontres sous forme d'assaut.	. Diriger toutes rencontres de savate boxe française jeunes (jusqu'aux catégories d'âges minimales) de niveau départemental, de ligue de secteur, de zone et national à caractère officiel (compétitions fédérales) ou officialisées (interclubs, galas et compétitions scolaires) sous la responsabilité du DO adulte	Formation et examen : DTN National

(*) Qui peut déléguer la Présidence de jury au RSJ.

Remarque : Les formateurs et jurys d'examen doivent être en possession du diplôme d'instructeur fédéral de savate et d'un titre de juge arbitre. En l'absence d'instructeurs, les enseignants titulaires au minimum du professorat ou du BEES BF et/ou CCB ou du BP mention BF pourront être jury d'examen. D'autre part, les titulaires d'un titre de juge arbitre national pourront être jury d'examen.

Dispositions relatives à la mise en place des passerelles et des allègements d'examens

UNSS	JEUNE OFFICIEL
Jeune officiel UNSS de niveau national	Validation du titre de jeune officiel de secteur
Jeune officiel UNSS de niveau national	Validation du titre de jeune officiel national après participation à la formation de jeune officiel national (pas d'examen)

JEUNE OFFICIEL	OFFICIEL
Jeune officiel national	Allègement d'examen (jugement en assaut et arbitrage en assaut) pour l'obtention du titre de juge arbitre stagiaire de secteur

Tableau de niveau

Je suis officiel de la catégorie d'âge	je suis habilité à officier lors de compétitions de catégories d'âges
Cadet(te)s	Pré poussin(e)s / Poussin(e)s / Benjamin(e)s / Minimes
Minimes	Pré poussin(e)s / Poussin(e)s / Benjamin(e)s
Benjamin(e)s	Pré poussin(e)s / Poussin(e)s

Remarque : les jeunes officiels nationaux, dans leur 18^{ème} année et intégrés sur les délégations officielles des compétitions adultes, pourront officier lors des compétitions de catégories d'âges cadet(te)s.



Jeune officiel de secteur

FORMATION	
DUREE DE LA FORMATION	2 JOURS SOIT 14 HEURES
Contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none">. Règlementation : (1h)<ul style="list-style-type: none">- La formation des jeunes officiels de la FFSbf&DA . Connaissance et pratique de l'arbitrage : (5h30)<ul style="list-style-type: none">- Protocole, commandements et interventions- Gestuelle de l'arbitre- Avertissements et disqualification- Evaluation des coups règlementaires en Savate boxe française- Mise en situation et pratique de l'arbitrage . Connaissance et pratique du jugement : (5h30)<ul style="list-style-type: none">- Connaissance du bulletin de jugement- Critères de jugement et avertissements- Mise en situation pratique du jugement . Connaissance et pratique du chronométreur : (1h)<ul style="list-style-type: none">- Connaissance des temps de reprises et de repos- Connaissance de la minute de récupération- Connaissance des protocoles- Mise en situation et pratique du chronométrage . Technico-tactique : (1h)<ul style="list-style-type: none">- La progression technique fédérale
EXAMEN	
DUREE	1 JOUR SOIT 7 HEURES
programme de l'examen	<ul style="list-style-type: none">. Epreuve écrite (durée 45min) :<ul style="list-style-type: none">- Epreuve écrite sous forme de 10 questions à choix binaires (vrai/faux) portant sur les règlements d'arbitrage et de jugement relatifs aux jeunes. . Epreuve portant sur les connaissances procédurales d'arbitrage et de jugement :<ul style="list-style-type: none">- 5 questions procédurales concernant le jugement.- 5 questions procédurales concernant l'arbitrage. . Epreuve pratique de jugement :<ul style="list-style-type: none">- Jugement de 2 assauts de 3 reprises de 1min30 chacun. . Epreuve pratique d'arbitrage :<ul style="list-style-type: none">- Arbitrage de 2 assauts de 3 reprises de 1min30 chacun.
Condition d'obtention	<ul style="list-style-type: none">. Appréciations pour chaque épreuve :<ul style="list-style-type: none">- Acquis,- En cours d'acquisition,- Non acquis. <p>Le jury plénier valide ou non le titre de jeune officiel de secteur au regard des appréciations obtenues à chaque épreuve, sur la base du profil général du candidat.</p>

Jeune officiel national

FORMATION	
DUREE DE LA FORMATION	4 JOURS SOIT 28 HEURES
Contenu de la formation	<p>. Règlementation : (4h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règlements techniques, compétitions et d'arbitrage de la SBF <p>. Connaissance et pratique de l'arbitrage : (10h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de la gestuelle - Autorisations et interdictions en savate boxe française - Evaluation des distances, des trajectoires, des comportements dangereux et interdits - Mise en situation et pratique de l'arbitrage <p>. Connaissance et pratique du jugement : (10h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Critères de jugement (validation des échanges / opportunité technico-tactique) - Evaluation de la puissance des touches et de la distance - Mise en situation pratique du jugement <p>. Technico-tactique : (4h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les profils technico-tactique (attaquant, contre-attaquant, attentiste) - Les stratégies opportunes face à un adversaire attaquant, contre-attaquant, attentiste, plus grand, plus petit, fausse garde

EXAMEN	
DUREE	1 JOUR SOIT 7 HEURES
programme de l'examen	<p>. Epreuve écrite (durée 45min) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epreuve écrite sous forme de 30 questions à choix binaires (vrai/faux) portant sur les règlements technique, compétition et d'arbitrage relatifs aux jeunes. <p>. Epreuve portant sur les connaissances procédurales d'arbitrage et de jugement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 questions procédurales concernant le jugement. - 6 questions procédurales concernant l'arbitrage. <p>. Epreuve pratique de jugement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jugement de 2 assauts de 3 reprises de 1min30 chacun. <p>. Epreuve pratique d'arbitrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arbitrage de 2 assauts de 3 reprises de 1min30 chacun.
Condition d'obtention	<p>. Appréciations pour chaque épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquis, - En cours d'acquisition, - Non acquis. <p>Le jury plénier valide ou non le titre de jeune officiel national au regard des appréciations obtenues à chaque épreuve, sur la base du profil général du candidat.</p>



Jeune délégué officiel

FORMATION	
DUREE DE LA FORMATION	4 JOURS SOIT 28 HEURES
Contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none">. Règlementation : (3h)<ul style="list-style-type: none">- Organisation et fonctionnement de la CNJ- Règlement des compétitions jeunes- L'organisation d'une délégation officielle- Organisation et déroulement de la commission des litiges . Connaissance et pratique du délégué officiel : (18h)<ul style="list-style-type: none">- Mise en place et déroulement d'une pesée- Préparation et direction de compétitions- Gestion et management d'une délégation officielle- Procédure de réclamation . Connaissance et pratique de régulation : (5h)<ul style="list-style-type: none">- Participation à la formation des JO nationaux (correction, accompagnement) . Technico-tactique : (2h)<ul style="list-style-type: none">- Pratique de l'assaut

EXAMEN	
DUREE	1 JOUR SOIT 7 HEURES
programme de l'examen	<ul style="list-style-type: none">. Epreuve écrite (durée 45min) :<ul style="list-style-type: none">- Epreuve écrite sous forme de 20 questions à choix binaires (vrai/faux) portant sur l'organisation de la CNJ et des compétitions jeunes, la délégation officielle et la commission des litiges. . Epreuve portant sur la préparation et la direction d'une compétition en assaut :<ul style="list-style-type: none">- Pesée,- Préparation des rencontres et de la feuille de réunion,- Réunion des officiels (en début et en fin de rencontres),- Direction des rencontres. . Entretien (durée 15min maximum) :<ul style="list-style-type: none">- Entretien sur la base de la préparation et de la direction d'une compétition en assaut.
Condition d'obtention	<ul style="list-style-type: none">. Appréciations pour chaque épreuve :<ul style="list-style-type: none">- Acquis,- En cours d'acquisition,- Non acquis. <p>Le jury plénier valide ou non le titre de jeune délégué officiel au regard des appréciations obtenues à chaque épreuve, sur la base du profil général du candidat.</p>

La progression technique fédérale

PREAMBULE

La progression technique fédérale a été conçue dans le but d'organiser de manière cohérente et méthodique l'apprentissage de la Savate boxe française.

Les choix techniques retenus visent à privilégier la progression du tireur dans la situation d'opposition, tout en respectant les formes gestuelles autorisées. La progression technique des pratiquants est validée sur une échelle graduelle qui va du kangourou au gant d'argent technique 3°, selon l'ordre suivant, correspondant à cinq grandes périodes de pratique :

Découverte : Kangourou 1°, 2° 3° (pour les pré-poussins et poussins)

Initiation : Gant Bleu - Gant Vert

Perfectionnement : Gant Rouge - Gant Blanc

Maîtrise : Gant Jaune

Expertise : Gant d'Argent Technique 1°, 2°, 3°

Les **grades Kangourous** sont délivrés par un enseignant, titulaire au minimum du diplôme fédéral de moniteur de Savate qualification SBF, SBD ou SF.

Les **gants de couleur** (Bleu, Vert, Rouge, Blanc) sont délivrés par un jury composé d'au moins deux enseignants de SBF titulaire au minimum du diplôme fédéral de moniteur de Savate qualification boxe française. Exceptionnellement, ils pourront être délivrés par le moniteur responsable du club.

Le **Gant Jaune** est délivré par un jury placé sous l'autorité du Délégué Technique Fédéral (DTD) et à partir de session d'examen relevant d'un organe décentralisé de la FFSBF&DA (Comité Départemental).

Les **gants d'argent techniques** des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degré sont délivrés lors de sessions d'examen organisées par les organes de la FFSBF&DA.

Modalités et règlements : voir règlements particuliers

ORGANISATION DES SESSIONS D'EXAMEN

Pour les grades Kangourous et les gants d'argent techniques : voir règlements particuliers. Pour les sessions d'examen du gant jaune au GAT3° le candidat sera vêtu d'une tenue de Sbf, chaussé de gants de Sbf et de chaussures de Sbf. Il sera équipé au minimum d'un protège dents et d'une coquille pour les garçons et d'un protège dents, d'un protège poitrine et un protège pubiens pour les filles.

Les gants de couleur :

Les gants de couleur (bleu, vert, rouge, blanc) sont subdivisés en trois degrés de compétences. Il appartient au moniteur du club de choisir le mode de passage du candidat : soit le candidat peut être présenté à la totalité du grade, soit seulement au degré du grade correspondant à son niveau de préparation.

Dans les deux cas, le protocole d'examen est identique : l'évaluation est réalisée à partir d'une grille fédérale type et spécifique à chaque grade, selon le déroulement suivant :

Première partie : Technique

Le candidat est évalué sur trois consignes techniques extraites du catalogue du grade concerné, selon le dispositif suivant :

- Candidat engagé au passage d'un grade dans sa totalité : une consigne technique sera extraite dans le catalogue de chacun des trois degrés.

- Candidat engagé au passage d'un grade par degré : trois consignes techniques seront extraites dans le catalogue du degré concerné.

- Candidat dispose d'une durée de trente secondes par technique pour démontrer son niveau de compétences.

Le mode de sélection des techniques est laissé à l'initiative du jury.

Deuxième partie : Assaut à thème

Le candidat réalise un assaut de deux reprises de une minute trente dans le respect du thème imposé. Qu'il se présente à l'examen du grade par degré ou dans sa totalité, le candidat sera évalué sur la même durée d'assaut. Les modalités du choix du partenaire sont laissées à l'initiative du jury.

Troisième partie : Assaut libre

Le candidat réalise un assaut libre de trois reprises de une minute trente. Les modalités du choix du partenaire sont laissées à l'initiative du jury.

Le gant jaune :

Première partie : technique

Le candidat dispose d'une durée maximale d'une minute trente par thème pour proposer six démonstrations de son choix (par thème).

Deuxième partie : assaut à thème

Le candidat réalise un assaut de deux reprises de deux minutes dans le respect du thème imposé. Il démontre cinq à huit feintes effectives par reprise.

Troisième partie : assaut libre

Le candidat réalise un assaut libre de deux reprises de deux minutes. Les modalités du choix du partenaire sont laissées à l'initiative du jury.

Utilisation des grilles fédérales d'évaluation : elles ont été conçues pour simplifier et harmoniser les différentes sessions d'examens. Le jury veillera à respecter leur protocole.

Afin d'évaluer les candidats, les critères suivants servent de base :

La validité :

- Le tireur respecte les consignes liées à l'exercice et l'objectif est atteint.

L'exécution :

- La gestuelle technique respecte les descriptifs réglementaires.

- L'organisation générale du tireur est « opérationnelle » (posture de garde, équilibre corporel, etc.).

- Les touches sont contrôlées (coups « touchés » et non « portés »).

La variété :

- Pour les situations ou plusieurs choix ou solutions sont possibles, le tireur est en mesure de démontrer plusieurs propositions ou réponses.



Gant BLEU

« Je touche et je ne suis pas touché »

	ATTAQUE SIMPLE	RIPOSTE	INCERTITUDES	
1 ^{er} degré	Je sais faire :			ASSAUT À THÈME Le candidat réalise un assaut de deux reprises de une minute trente dans le respect du thème imposé. Il démontre cinq à huit fois le thème de la reprise.
	• Fouetté médian	Direct Corps ou figure	Segment	
	• Chassé médian	Direct Corps ou figure	Segment	
	• Direct Corps ou figure	Fouetté bas ou médian	Segment	
	• Fouetté bas ou médian ou Direct corps ou figure	Fouetté bas ou médian Direct Corps ou figure	Seg./Cib./Traj.	
2 ^{ème} degré	Je sais faire :			ASSAUT LIBRE Le candidat réalise un assaut libre de trois reprises de une minute trente
	• Chassé bas ou médian	Fouetté médian av/ar	Segment/Cible	
	• Fouetté bas ou médian ou Chassé bas ou médian	Fouetté bas ou médian Chassé bas ou médian	Seg./Cib./Traj.	
	• Direct Corps ou figure	Fouetté bas ou médian	Segment/Cible	
	• Fouetté bas ou médian ou Chassé bas ou médian ou Direct corps ou figure	Fouetté bas ou médian Chassé bas ou médian Direct corps ou figure	Cib./Seg./Traj.	
3 ^{ème} degré	Je sais faire :			
	• Revers figure	Fouetté bas ou médian	Segment/Arme	
	• Revers figure ou Chassé bas ou médian	Fouetté bas ou médian Chassé bas ou médian	Seg./Cib./Traj.	
	• Fouetté bas/médian/figure ou Chassé bas/médian/figure ou Direct corps ou figure ou Revers bas/médian/figure	Fouetté bas/médian/figure Chassé bas/médian/figure Direct corps ou figure Revers bas/médian/figure	Seg./Cib./Traj.	

Evaluation du Gant BLEU

Nom du Candidat : Date de l'évaluation :
 N° de licence : Grade ou degré présenté :
 Grade ou degré actuel : Date d'obtention :

Catalogue des techniques		Validité /5	Exécution /5	Variété /5	Total /15
1 ^{er} degré	Fouetté médian				
	Chassé médian				
	Direct corps/figure				
2 ^{ème} degré	Fouetté bas/médian ou direct corps/figure				
	Chassé bas/médian				
	Fouetté bas/médian ou chassé bas/médian				
3 ^{ème} degré	Fouetté bas/médian ou chassé bas/médian ou direct corps/figure				
	Revers figure				
	Revers figure ou fouetté bas/médian				
Fouetté bas/médian/figure ou chassé bas/médian/figure ou direct corps/figure ou revers bas/médian/figure					
Totaux techniques	 /45

Assaut à thème		Validité /5	Exécution /5	Variété /5	Total /15
Porter une attaque simple et éviter d'être touché par la riposte	Reprise 1				
	Reprise 2				
Totaux Assaut à thème	 /30

Assaut libre		Validité /5	Exécution /5	Variété /5	Total /15
3 x 1'30	Reprise 1				
	Reprise 2				
	Reprise 2				
Totaux Assaut libre	 /45

TOTAL GENERAL	Le candidat doit obtenir un minimum de 70/120 /120
----------------------	--	------------

Décision : **Gant Bleu 1°** **Gant Bleu 2°** **Gant bleu 3° = GANT BLEU**
 (rayer les mentions inutiles)

Nom des membres du Jury Emargement :



Gant VERT

« Je ne suis pas touché et je touche » Situations simples

	SUR ATTAQUE	ORGAN.DEFENSIVE	RIPOSTE	INCERTITUDE	
1^{er} degré	Je sais faire :				ASSAUT À THÈME Le candidat réalise un assaut de deux reprises de une minute trente dans le respect du thème imposé. Il démontre cinq à huit fois le thème de la reprise.
	• Fouetté médian	Parade bloquée	Coup de pied bas	Segment	
	• Direct figure	Parade bloq./chassé	Coup de pied bas	Segment	
	• Fouetté bas ou Chassé bas	Esquive en reculant	Toutes techniques intégrées	Segm/Traj.	
	• Fouetté méd.av/ar	Parade bloquée	Crochet av/Ar	Segment	
	• Toutes techniques en ligne médiane	Parades ou esquives	Toutes techniques intégrées	Seg./Cib./Traj.	
2^{ème} degré	Je sais faire :				ASSAUT LIBRE Le candidat réalise un assaut libre de trois reprises de une minute trente
	• Fouetté médian	Parade bloquée	Revers tournant fig.	Segment	
	• Revers figure ou Fouetté médian	Parades ou esquives	Chassé tournant médian	Seg./Cib./Techn.	
	• Toutes techniques intégrées	Parades ou esquives	Toutes techniques intégrées	Seg./Cib./Traj.	
3^{ème} degré	Je sais faire :				
	• Revers figure ou Fouetté médian	Parades ou esquives	Chassé tournant	Seg./Techn.	
	• Toutes techniques de pieds	Parades ou esquives	Toutes techniques intégrées	Seg./Cib./Traj.	
	• Toutes techniques de poings	Parades ou esquives	Toutes techniques intégrées	Seg./Cib./Traj.	



Gant ROUGE

« Je ne suis pas touché et je touche » Situations complexes

	SUR ATTAQUE SIMPLE	DEPLACEMENT	CONTRE ATTAQUE	INCERTITUDE**
1 ^{er} degré	Je sais faire :			
	• Direct figure	Décalage	Uppercut	Segment
	• Un coup de pied	Décalage	Un coup de pied	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de pied	Décalage	Un coup de poing	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de poing	Décalage	Un coup de pied	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup libre	Décalage	Un coup libre	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de pied	Décalage	Deux coups de pied	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de poing	Décalage	Deux coups de poing	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de poing	Décalage	Deux coups de pied	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup libre	Décalage	Deux coups libres	Seg./Cib./Traj.

2 ^{ème} degré	Je sais faire :			
	• Un coup de pied	Débordement	Un coup de pied	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de pied	Débordement	Un coup de poing	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de poing	Débordement	Un coup de poing	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de poing	Débordement	Un coup de pied	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup libre	Débordement	Un coup libre	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de pied	Débordement	Deux coups de pied	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de pied	Débordement	Deux coups de poing	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de poing	Débordement	Deux coups de poing	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup de poing	Débordement	Deux coups de pied	Seg./Cib./Traj.
• Un coup libre	Débordement	Deux coups libres	Seg./Cib./Traj.	

3 ^{ème} degré	Je sais faire :			
	• Un coup libre	Décalage	Poing/Pied	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup libre	Décalage	Pied/Poing	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup libre	Décalage	Deux coups libres	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup libre	Débordement	Poing/Pied	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup libre	Débordement	Pied/Poing	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup libre	Débordement	Deux coups libres	Seg./Cib./Traj.
	• Un coup libre	Décalage/Débordement	Deux coups libres	Seg./Cib./Traj.

ASSAUT À THÈME

Le candidat réalise un assaut de deux reprises de une minute trente dans le respect du thème imposé.

Il démontre cinq à huit fois le thème de la reprise.

ASSAUT LIBRE

Le candidat réalise un assaut libre de trois reprises de une minute trente

** incertitudes subies par le contre-attaquant



Gant BLANC

« Je touche avant d'être touché »

	<i>SUR ATTAQUE ENCHAÎNÉE</i>	<i>ANTICIPATION</i>	<i>REACTION</i>	<i>INCERT.SUBIES**</i>	
1 ^{er} degré	Je sais faire :				ASSAUT À THÈME Le candidat réalise un assaut de deux reprises de une minute trente dans le respect du thème imposé. Il démontre cinq à huit fois le thème de la reprise.
	• Poing/Pied/Pied	Toucher av le 3 ^{ème} cp	Pd/Pg ou Pg/Pd	Seg./Cib./Traj.	
	• Pied/Pied/Poing	Toucher av le 3 ^{ème} cp	Pd/Pg ou Pg/Pd	Seg./Cib./Traj.	
	• Poing/Poing/Poing	Toucher av le 3 ^{ème} cp	Pd/Pg ou Pg/Pd	Seg./Cib./Traj.	
2 ^{ème} degré	Je sais faire :				ASSAUT LIBRE Le candidat réalise un assaut libre de trois reprises de une minute trente
	3 coups	3 coups avec un décalage ou 1 débordement			
	• Poing/Pied/Pied	Toucher av le 2 ^{ème} cp	Pd/Pg ou Pg/Pd	Seg./Cib./Traj.	
	• Pied/Pied/Poing	Toucher av le 2 ^{ème} cp	Pd/Pg ou Pg/Pd	Seg./Cib./Traj.	
3 ^{ème} degré	Je sais faire :				
	3 coups	3 coups avec un décalage ou 1 débordement			
	• Poing/Pied/Pied	Toucher av le 1 ^{er} cp	Pd/Pg ou Pg/Pd	Seg./Cib./Traj.	
	• Pied/Pied/Poing	Toucher av le 1 ^{er} cp	Pd/Pg ou Pg/Pd	Seg./Cib./Traj.	
	• Poing/Poing/Poing	Toucher av le 1 ^{er} cp	Pd/Pg ou Pg/Pd	Seg./Cib./Traj.	
	• Pied/Poing/Poing	Toucher av le 1 ^{er} cp	Pd/Pg ou Pg/Pd	Seg./Cib./Traj.	

** incertitudes subies par le contre-attaquant

« Je perturbe pour toucher et je maîtrise tous les thèmes et la gestuelle de la progression technique (gants de couleur) ».

Le gant jaune correspond à la période de maîtrise.

Thèmes techniques :

Les catalogues techniques des 4 précédents grades des périodes d'initiation et de perfectionnement permettent une préparation des 3 premiers thèmes techniques de cette épreuve.

Les précisions qui suivent permettent la préparation du 4^{ème} thème technique de cette épreuve « Je perturbe pour toucher ».

La feinte est au cœur de ce thème, elle est définie comme une action qui vise à provoquer un acte réflexe (ou automatique) de l'adversaire pour découvrir une cible mais aussi perturber l'adversaire, se placer dans une position favorable ou exécuter un enchaînement programmé.

Parmi les feintes (ou gestuelles de feintes) les plus courantes, on repère (liste non exhaustive) :

- ▶ La feinte d'attitude (ex. : Je recule pour faire avancer mon adversaire).
- ▶ La feinte de cible (ex. : Simuler un fouetté en ligne basse pour toucher avec un fouetté en ligne haute).
- ▶ La feinte de trajectoire (ex. : Simuler un crochet pour toucher avec un direct).
- ▶ La feinte d'arme (ex. : Simuler une attaque d'un fouetté de la jambe avant pour toucher avec un fouetté de la jambe arrière).
- ▶ La feinte de technique (ex. : Simuler un coup de pied bas pour toucher avec un fouetté).

Par nature une feinte n'est pas systématique. Néanmoins dans le cadre de l'apprentissage, l'aspect systématique peut être un choix pédagogique ; on parlera alors de gestuelle de feinte. Cet apprentissage gestuel de la feinte devant naturellement être réinvesti dans des situations pédagogiques où la gestion de l'incertitude est prédominante.

Faire varier sa vitesse gestuelle et/ou sa vitesse de déplacement (changements de rythme) dans un temps donné (enchaînement, reprise) est également de nature à perturber l'adversaire en gênant sa prise d'information.

Le candidat dispose d'une durée maximale d'une minute trente par thème pour proposer 6 démonstrations de son choix (par thème).

ASSAUT À THÈME

Le candidat réalise un assaut de deux reprises de deux minutes dans le respect du thème imposé. Il démontre 5 à 8 feintes effectives par reprise.

ASSAUT LIBRE

Le candidat réalise un assaut libre de deux reprises de deux minutes.

Remarques :

- Les modalités du choix du partenaire sont laissées à l'initiative du jury.
- Pour les assauts à thème et libre deux tireurs peuvent être évalués simultanément dans la mesure où les jurys sont au minimum deux (un par tireur évalué).
- Les tireurs (évalué et partenaire) sont vêtus d'une tenue (intégrale) et équipés de matériel spécifique à la pratique de la Savate boxe française en adéquation avec sa réglementation technique.

Evaluation du Gant JAUNE

Nom du Candidat : Date de l'évaluation :
 N° de licence : Grade ou degré présenté :
 Grade ou degré actuel : Date d'obtention :

Les thèmes techniques		Validité /5	Exécution /5	Variété /5	Total /15
« Je touche et je ne suis pas touché »	Le tireur évalué fait un enchaînement de 3 coups de son choix. Le partenaire riposte avec un coup de son choix. Le tireur évalué pare ou esquive la riposte.				
« Je ne suis pas touché et je touche »	Le partenaire attaque avec un coup de son choix. Le tireur évalué pare ou esquive l'attaque et riposte avec un enchaînement de 3 coups de son choix comprenant un décalage et/ou un débordement.				
« Je touche avant d'être touché »	Le partenaire fait une attaque (prévisionnelle) de 3 coups. Le tireur évalué fait un contre ou une contre attaque ou un coup d'arrêt suivi de 2 coups de son choix.				
« Je perturbe pour toucher »	Le tireur évalué fait un enchaînement de 3 à 7 coups avec <u>une gestuelle</u> de feinte et ou un changement de rythme.				
Totaux Assaut libre	 /60

Assaut à thème		Validité /5	Exécution /5	Variété /5	Total /15
Utiliser des feintes pour perturber l'organisation et/ou provoquer la réaction de mon adversaire.	Reprise 1				
	Reprise 2				
Totaux Assaut à thème	 /30

Assaut libre		Validité /5	Exécution /5	Variété /5	Total /15
Reprise 1					
Reprise 2					
Totaux Assaut libre	 /30

TOTAL GENERAL	Le candidat doit obtenir un minimum de 70/120 /120
----------------------	--	------------

Nom des membres du Jury Emargement :

Les Gants d'Argent Technique

PRÉAMBULE

Afin d'authentifier les progrès techniques réalisés par les pratiquants de Savate boxe française après qu'ils aient atteint le niveau du Gant Jaune, ont été créés des grades supérieurs : les Gants d'Argent Technique. Ils comprennent trois degrés.

Le Gant d'Argent Technique 1° (G.A.T.1).

Ce grade est réservé aux candidats minimum cadets 1^{ère} année. Il est délivré par un jury placé sous l'autorité du Délégué Technique Fédéral (DTL) et à partir de sessions d'examens relevant d'un organe décentralisé de la FFSSF&DA (Ligue).

Le Gant d'Argent Technique 2° (G.A.T.2).

Ce grade est délivré par un jury placé sous l'autorité d'un Président de jury missionné par la Direction Technique Nationale et à partir de sessions d'examens relevant directement de la FFSSF&DA.

Le Gant d'Argent Technique 3° (G.A.T.3).

Ce grade est délivré par un jury placé sous l'autorité d'un Président de jury missionné par la Direction Technique Nationale et à partir de sessions d'examens relevant directement de la FFSSF&DA.

GANT D'ARGENT TECHNIQUE 1° DEGRÉ

Le candidat opétera pour une même garde lors de la présentation des techniques imposées.

Le candidat pourra disposer de quatre essais maximum lors de l'épreuve des techniques imposées. Il sera évalué sur sa meilleure prestation.

Le candidat pourra choisir son partenaire, titulaire au minimum du Gant Jaune, qui pourra être différent selon qu'il s'agira des techniques imposées, de l'assaut à thème ou de l'assaut libre.

Son programme d'examen se compose de :

Technique imposée (étude de forme) 4 ateliers :

- A - Enchaînements de coups de pieds
- B - Enchaînements de coups de poings
- C - Enchaînements « Pieds-poings » et « Poings-pieds »
- D - Esquives - Parades - Ripostes.

Cinq séries sont proposées par atelier.

- Chaque candidat tire deux séries au sort dans chaque atelier.
- Deux minutes maximum séparent le tirage au sort de l'évaluation

du candidat.

- Chaque série est notée sur 15 points, soit un total de 120 points.

- Les parades et esquives ne font pas l'objet d'une évaluation durant l'épreuve des ateliers A, B et C.

Assaut libre

Un assaut de deux reprises de 2 mn séparées d'une minute de pause avec un partenaire de son choix. Note sur 60 points.

Assauts à thèmes

Deux assauts de deux reprises de 1mn30 sec. Les assauts sont séparés de 2 mn de pause.

Le candidat applique un thème dans le cadre d'un assaut libre. Ce thème apparaît entre cinq et huit fois.

- Chacun sera noté sur 15 points par reprise, soit un total de 60 points.

Obtention du GAT 1

La moyenne de 60/120 en technique et de 60/120 en assaut est exigée. Cette moyenne sera ramenée à 52/120 en technique et 52/120 en assaut pour les candidats âgés de 35 ans et plus.

Utilisation des grilles d'évaluation (dossier du président du Jury d'examen).

Elles ont été conçues pour simplifier, objectiver et harmoniser les différentes sessions d'examens. Le jury veillera à respecter leur protocole.

Pour les techniques imposées, s'ajoutera aux critères définis pour les gants de couleur :

Le rythme

- L'enchaînement imposé est réalisé à une vitesse proche de la vitesse d'exécution réelle observable en situation d'opposition.

- Le candidat est capable de faire varier (de manière opportune) sa vitesse gestuelle et/ou sa vitesse de déplacement (changement de rythme).

Techniques imposées /120

A - Enchaînement de coups de pied

1°)

Coup de pied bas

- Esquive en haut

Fouetté médian même jambe

- Parade bloquée

Revers latéral tournant figure de l'autre jambe

- Esquive par retrait du buste

Sans reposer : chassé médian même jambe
- Parade protection

2°)

Revers latéral figure jambe arrière

- Esquive du buste

Sans reposer : chassé latéral bas même jambe

- Esquive

Fouetté médian de l'autre jambe

- Parade en opposition

Coup de pied bas de déséquilibre de l'autre jambe

- Débordement

3°)

Chassé bas jambe avant sauté

- Esquive par changement de garde

Sans reposer : fouetté figure même jambe

- Parade bloquée sur place

Sans reposer : revers frontal figure même jambe

- Esquive par retrait du buste

Fouetté médian de l'autre jambe

- Parade opposition

Sans reposer : chassé latéral bas même jambe

- Esquive

4°)

Revers latéral figure sauté croisé

- Esquive totale

Chassé bas de l'autre jambe

- Esquive par changement de garde

Sans reposer : fouetté figure même jambe

- Parade en opposition

Chassé latéral tournant médian de l'autre jambe

- Parade protection

5°)

Revers tournant bas

- Esquive partielle

Décalage: chassé médian de l'autre jambe

- Parade protection

Revers latéral figure de l'autre jambe

- Esquive par retrait du buste

Chassé latéral médian même jambe

- Parade chassée

B - Enchaînements de coups de poing

1°)

Direct du bras avant figure

- Parade chassée

Direct du bras arrière figure

- Parade bloquée

Crochet du bras avant corps

- Parade protection

Crochet du bras arrière figure

- Parade bloquée

2°)

Direct du bras avant figure

- Parade bloquée

Direct du bras arrière figure

- Parade chassée

Uppercut du bras avant corps

- Parade protection

Crochet du même bras figure

- Parade protection

3°)

Direct bras avant figure et Crochet du bras arrière figure

- Parade et esquive rotative

Crochet du bras avant figure

- Parade bloquée

Direct du bras arrière corps

- Parade protection des bras

Crochet du bras avant figure

- Esquive rotative

4°)

Direct du bras avant figure doublé

- Parades bloquées

Direct du bras arrière corps

- Parade protection

Direct du bras avant corps

- Parade protection

Direct du bras avant figure

- Esquive par retrait du buste

5°)

Direct du bras arrière corps

- Parade protection

Direct du bras avant figure

- Esquive latérale du buste

Uppercut du bras arrière figure

- Parade bloquée

Crochet du bras avant figure

- Parade bloquée

C - Enchaînements «Pieds/Poings» et «Poings/Pieds»

1°)

Chassé frontal jambe avant bas, même jambe (sans reposer)

Revers figure frontal jambe avant

-Esquive par retrait du buste

Direct du bras avant figure

-Parade chassée

Direct du bras arrière figure

-Parade bloquée

Crochet du bras avant figure

-Parade bloquée

2°)

Chassé latéral as jambe avant

- Esquive partielle

Revers figure groupé même jambe

- Parade bloquée

Crochet du bras arrière figure

- Parade bloquée

Crochet du bras avant figure

- Esquive rotative

Direct du bras avant figure

- Parade bloquée

D

3°)

- Fouetté médian jambe arrière
- Parade opposition
- Fouetté bas jambe avant
- Esquive
- Crochet du bras arrière figure
- Parade bloquée
- Uppercut du bras avant corps
- Parade protection
- Uppercut du bras arrière figure
- Parade bloquée

4°)

- Direct du bras avant figure
- Esquive latérale
- Direct du bras arrière au corps
- Parade protection
- Fouetté médian jambe arrière
- Parade opposition
- Chassé latéral bas même jambe
- Esquive

5°)

- Direct du bras avant figure
- Parade bloquée
- Uppercut du bras arrière au corps
- Parade protection
- Chassé latéral bas jambe arrière
- Esquive
- Fouetté figure de l'autre jambe
- Parade opposition

D - Parades - Esquives - Ripostes

Chaque candidat tirera au sort deux séries. Pour chaque série, les ripostes devront comporter au moins trois coups dans un enchaînement « pieds-poings » ou « poings-pieds ».

PARADES-ESQUIVES-RIPOSTES sur ...

- 1)... Un coup de pied en ligne haute.
- 2)... Un coup de pied en ligne médiane.
- 3)... Un coup de pied en ligne basse.
- 4)... Un coup de poing en figure.
- 5)... Un coup de poing au corps.

Chaque série comportera 8 à 10 coups d'attaques variées. La diversité et l'opportunité des « Parades-Esquives-Ripostes » rentreront en ligne de compte pour la notation.

Assauts à thèmes /60

Deux thèmes seront tirés au sort : un pour chaque assaut de 2 x 1mn30

1°)

ATTAQUANT - Attaque en enchaînements de coups de pied
DEFENSEUR - Parades-Esquives et Ripostes en enchaînements « poings-pieds ».

2°)

ATTAQUANT - Attaque en enchaînements de coups de poing
DEFENSEUR - Parades-Esquives et Ripostes en enchaînements « pieds-poings ».

3°)

ATTAQUANT - Attaque en enchaînements « pieds-poings »
DEFENSEUR - Parades sur les attaques en poings et Ripostes par deux coups enchaînés.

4°)

ATTAQUANT - Attaque en enchaînements «pieds-poings»
DEFENSEUR - Esquives sur les attaques en poings et Ripostes par deux coups enchaînés.

5°)

ATTAQUANT - Attaque en enchaînements « poings-pieds »
DEFENSEUR - Parades sur les attaques en pieds et riposte par deux coups enchaînés.

6°)

ATTAQUANT - Attaque en enchaînements « poings-pieds »
DEFENSEUR - Esquives sur les attaques en pieds et Ripostes par deux coups enchaînés.

Assauts libre /60

2 reprises de 2 mn

GANT D'ARGENT TECHNIQUE 2° DEGRÉ

Le candidat optera pour une même garde lors de la présentation des techniques imposées.

Le candidat pourra disposer de quatre essais maximum lors de l'épreuve des techniques imposées. Il sera évalué sur sa meilleure prestation.

Le candidat pourra choisir son partenaire, qui pourra être différent selon qu'il s'agira des techniques imposées ou des assauts à thèmes.

L'épreuve d'assaut à thèmes sera organisée de manière à ne permettre l'évaluation que d'un seul candidat par assaut.

Son programme d'examen se compose de :

Techniques imposées : (étude de forme) 4 ateliers

- A - Enchaînements de coups de pied.
- B - Enchaînements de coups de poing.
- C - Enchaînements « Pieds-Poings-Pieds ».
- D - Enchaînements « Poings-Pieds-Poings ».

Cinq séries sont proposées par atelier

- Le candidat tire deux séries au sort dans chaque atelier
- Deux minutes maximum séparent le tirage au sort et l'évaluation du candidat
- Chaque série est notée sur 5 points, soit un total de 40 points.
- Les parades et esquives sont laissées à l'initiative des candidats. Leur niveau de maîtrise ne fait pas l'objet d'une évaluation durant cette épreuve.

Assauts à thèmes

Deux assauts de deux reprises de 1mn 30 secondes séparées de une minute de repos. Les assauts sont séparés de deux minutes de pause.

- Pour le premier assaut : deux thèmes (un par reprise) seront tirés au sort parmi les thèmes donnés en situation d'attaque (1° thème : le 1 ou le 2 - 2° thème : le 3 ou le 4).
- Pour le deuxième assaut : deux thèmes seront tirés au sort parmi les thèmes donnés en situation de défense (1° thème : le 1 ou le 2 - 2° thème : le 3 ou le 4).
- Chaque assaut sera noté sur 2x10=20 points, soit un total de 40 points.

Obtention du GAT 2

La moyenne de 24/40 en Technique et de 24/40 en Assaut sera exigée.

Technique imposée

A - Enchaînements de coups de pied

1°)

Fouetté figure sauté-croisé jambe avant
- Parade
Chassé bas sauté jambe arrière
- Esquive
Revers tournant frontal figure
- Esquive
Chassé frontal médian jambe arrière
- Parade

2°)

Revers tournant figure
- Parade
Sans reposer : Fouetté figure même jambe
- Parade
Sans reposer : Chassé bas même jambe
- Esquive
Sans reposer : Revers figure même jambe
- Esquive
Sans reposer : Fouetté médian même jambe
- Parade

3°)

Chassé bas sauté jambe avant
- Esquive
Chassé tournant figure jambe arrière
- Parade
Fouetté médian jambe avant
- Parade
Fouetté bas en sautant jambe arrière
- Esquive
Sans reposer : Fouetté figure même jambe
- Parade

4°)

Chassé bas sauté-croisé
- Esquive
Revers médian groupé jambe arrière en sautant

- Esquive
Sans reposer : Fouetté bas même jambe
- Esquive
Sans reposer : Fouetté figure même jambe
- Parade
Coup de pied bas jambe avant
- Esquive
5°)
Chassé frontal médian jambe arrière
- Parade
Sans reposer : Revers figure sauté
- Esquive
Sans reposer : Fouetté médian
- Parade
Fouetté figure jambe avant en sautant
- Parade

B - Enchaînements des coups de poing

1°)

Direct du bras avant figure
- Esquive
Uppercut du bras arrière au corps
- Parade
Crochet du bras avant figure
- Esquive
Direct du bras avant figure
- Parade
Direct du bras arrière au corps
- Parade
Direct du bras avant figure
- Esquive

2°)

Direct du bras arrière figure et crochet du bras avant figure
- Parade
Crochet du bras arrière figure
- Esquive
Uppercut du bras avant au corps
- Parade
Uppercut du bras arrière figure
- Parade
Crochet du bras avant figure
- Parade

3°)

Direct du bras avant figure
- Esquive
Pas de côté direct bras avant figure
- Parade
Crochet du bras arrière figure
- Parade
Crochet du bras avant figure
- Parade
Uppercut du bras arrière au corps
- Parade
Crochet du bras arrière figure
- Parade
Direct du bras avant figure
- Esquive

D

4°)

- Direct du bras avant figure
- Esquive
- Direct du bras arrière figure
- Parade
- Pas de côté, direct bras arrière figure
- Parade
- Crochet du bras avant figure
- Parade
- Crochet du bras arrière figure
- Parade
- Uppercut du bras avant au corps
- Parade
- Crochet du bras avant figure
- Parade

5°)

- Direct du bras avant au corps
- Parade
- Direct du bras arrière au corps
- Parade
- Crochet du bras arrière figure
- Parade
- Uppercut du bras avant au corps
- Parade
- Pas de côté, uppercut bras arrière au corps
- Parade
- Crochet du bras avant figure
- Parade

C - Enchaînements «Pieds-Poings/Pieds»

1°)

- Fouetté bas jambe arrière
- Esquive
- Fouetté figure jambe avant
- Parade
- Direct du bras avant figure
- Parade
- Direct du bras arrière figure
- Parade
- Chassé médian jambe avant
- Parade

2°)

- Fouetté figure jambe avant
- Parade
- Chassé bas jambe avant
- Esquive
- Direct du bras arrière figure
- Parade
- Crochet du bras avant figure
- Parade
- Fouetté médian jambe arrière
- Parade

3°)

- Chassé bas jambe arrière
- Esquive
- Revers figure même jambe
- Parade

- Direct du bras avant figure
- Esquive
- Direct du bras arrière figure
- Parade
- Chassé frontal jambe avant
- Esquive

4°)

- Chassé bas jambe avant
- Esquive
- Direct du bras arrière figure
- Parade
- Uppercut du bras avant au corps
- Parade
- Chassé figure jambe avant
- Parade
- Fouetté médian jambe arrière
- Parade

5°)

- Revers figure jambe avant
- Esquive
- Coup de pied bas jambe arrière
- Esquive
- Direct du bras avant figure
- Parade
- Direct du bras arrière au corps
- Parade
- Chassé médian jambe avant
- Esquive

D - Enchaînements «Poings-Pied-Poings»

1°)

- Direct du bras avant figure
- Esquive
- Direct du bras arrière figure
- Parade
- Crochet du bras avant figure
- Esquive
- Fouetté médian jambe arrière
- Parade
- Chassé bas jambe avant
- Esquive
- Direct du bras avant figure
- Parade

2°)

- Direct du bras avant figure doublé
- Parades
- Revers figure jambe avant
- Parade
- Fouetté bas jambe avant
- Esquive
- Direct du bras arrière figure
- Parade
- Crochet du bras avant figure
- Esquive

3°)

- Direct du bras avant figure
- Parade
- Direct du bras arrière figure
- Parade

Coup de pied bas de déséquilibre
 - Esquive
 Fouetté médian jambe avant
 - Parade
 Crochet du bras avant figure
 - Parade
 Crochet du bras arrière figure
 - Esquive

4°)
 Direct du bras avant figure et crochet du bras avant figure
 -Parades
 Uppercut du bras arrière figure
 -Parade
 Chassé bas jambe arrière
 - Esquive
 Fouetté figure jambe avant
 - Parade
 Direct du bras arrière au corps
 - Parade
 Direct du bras avant au corps
 - Parade

5°)
 Direct du bras avant figure et crochet du bras arrière figure
 - Parades
 Uppercut du bras avant au corps
 - Parade
 Direct du bras avant figure
 - Esquive
 Coup de pied bas
 - Esquive
 Revers groupé figure jambe avant
 - Esquive
 Direct du bras arrière figure
 - Parade

Assauts à thèmes

A - En situation d'attaque

- 1°) Attaque en enchaînements de coups de pied (4 coups au minimum)
- 2°) Attaque en enchaînements de coups de poing (5 coups au minimum)
- 3°) Attaque en enchaînements «pieds-poings-pieds»
- 4°) Attaque en enchaînements «poings-pieds-poings»

B - En situation de défense

- 1°) Sur des attaques aux pieds / Parades ou Esquives et Ripostes en enchaînements «poings-pieds-poings».
- 2°) Sur des attaques aux pieds / Coups d'arrêt ou contres aux poings, enchaîner aux pieds.
- 3°) Sur des attaques aux poings / Parades ou Esquives et Ripostes en enchaînements «pieds-poings-pieds».
- 4°) Sur des attaques aux poings / Coups d'arrêt ou contres aux pieds, enchaîner aux poings.

LE GANT D'ARGENT TECHNIQUE 3° DEGRÉ

Etude de formes

Le candidat présentera, avec le partenaire de son choix, une étude de forme qu'il aura construite lui-même en respectant les critères suivant :

- Enchaîner au moins une vingtaine de coups (pieds et poings) s'inscrivant logiquement dans le contexte d'un assaut de Savate boxe française et présentant, par conséquent, des liaisons avec ses propres coups et avec ceux du partenaire dans des situations alternées d'attaque et de défense.

- Présenter des techniques de coups et d'enchaînements de haute difficulté.

Cette étude de forme devra être envoyée sous forme de document écrit au moment de l'inscription du candidat. Aucune modification de l'étude de forme ne sera autorisée après l'envoi du document écrit qui servira de référence au jury pour la prestation du candidat

Le candidat pourra disposer de huit essais maximum lors de cette épreuve. Il sera évalué sur sa meilleure prestation.

L'étude de forme sera notée sur 40 points.

Assaut à thèmes

Le candidat présentera, avec le partenaire de son choix un assaut de deux reprises de 2 mn (ou 1mn30 pour les vétérans âgés de 35 ans et plus) avec, pour la première reprise, un thème de son choix en situation d'attaque et pour la deuxième reprise, un thème de son choix en situation de défense.

Ces thèmes devront présenter une grande difficulté de réalisation.

Exemples :

- en situation d'attaque : enchaînements de coups de pied et de poing comprenant un coup tournant sauté,
- en situation de défense : sur des attaques en pied ou poing : coup d'arrêt avec un coup tournant et enchaînements en «poings-pieds» ou «pieds-poings».

Chacune de ces deux reprises sera notée sur 20 points.

Obtention du GAT 3.

La note globale de 60/80 sera exigée.



En savoir +

➔ Les cahiers n° 7 « Les règlements »,
n° 8 « Savate forme »,
n° 9 « Savate et bâton défense »
et le n° 10 « Canne de Combat et Bâton » complètent le
cahier n° 1 « La filière formation ».

➔ www.ffsavate.com

➔ www.sports.gouv.fr

➔ www.cncp.gouv.fr